



## CREDIT DU MAROC

### NOTE D'INFORMATION

#### OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE

<b>INITIATEURS</b>	HOLMARCOM FINANCE COMPANY AGISSANT DE CONCERT AVEC ATLANTASANAD
<b>SOCIETE VISEE</b>	CREDIT DU MAROC
<b>NATURE DE LA NOTE D'INFORMATION</b>	NOTE PREPAREE PAR LES INITIATEURS
<b>NOMBRE D'ACTIONS VISEES</b>	1.149.227 ACTIONS ORDINAIRES
<b>PRIX PAR ACTION</b>	502 MAD
<b>MONTANT MAXIMUM DE L'OFFRE</b>	576 911 954 MAD
<b>DUREE DE L'OFFRE</b>	DU 08 AU 21 février 2023 INCLUS

#### ORGANISME CONSEIL



التجاري للاستشارة المالية  
Attijari Finances Corp.

#### Visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), prise en application de l'article 36 de la Loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, l'original de la présente note d'information a été visé par l'AMMC en date du 31 janvier 2023 sous la référence VI/EM/003/2023.

---

## Avertissement

Le visa de l'AMMC n'implique ni approbation de l'opportunité de participer à l'Offre ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'Offre proposée.

---

## Sommaire

AVERTISSEMENT .....	2
ABREVIATIONS .....	5
DEFINITIONS.....	6
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	8
I.    Initiateurs de l’Offre .....	9
II.   Le Président du Directoire de Crédit du Maroc.....	10
III.  Commissaires aux comptes.....	11
IV.   L’Organisme Conseil .....	14
V.    Le conseiller juridique.....	15
VI.   Les responsables de l’information et de la communication financière des Initiateurs et de la Société visée .....	16
PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE L’OFFRE.....	17
I.    Contexte de l’Offre .....	18
II.   Cadre légal de l’Offre.....	21
III.  Objectifs de l’Offre.....	23
IV.   Accords pouvant avoir une incidence sur l’Offre .....	23
PARTIE III. TENEUR DE L’OFFRE.....	24
I.    Titres visés par l’Offre.....	25
II.   Titres proposés en règlement de l’Offre.....	25
III.  Impacts de l’Offre.....	25
IV.   Seuil de renonciation et autres conditions suspensives.....	25
PARTIE IV. ÉLÉMENTS D’APPRECIATION DU PRIX DE L’OFFRE.....	26
I.    Évaluation des titres visés par l’Offre .....	27
II.   Synthèse de valorisation et éléments d’appréciation du prix.....	31
III.  Evolution du cours boursier du titre Crédit du Maroc .....	33
PARTIE V. MODALITES DE L’OFFRE.....	34
I.    Calendrier de l’Offre.....	35
II.   Modalités de participation à l’Offre.....	36
III.  Modalités de traitement des ordres .....	38
PARTIE VI. INITIATEURS DE L’OFFRE.....	39
I.    Identification des Initiateurs.....	40
II.   Informations sur les Initiateurs.....	41
III.  Présentation de la Société visée.....	54
IV.   Lien des Initiateurs avec la Société visée .....	64
PARTIE VII. INTENTIONS DES INITIATEURS.....	67
I.    Intentions des Initiateurs .....	68
II.   Financement de l’Offre .....	69
PARTIE VIII. AVIS DES ORGANES DE GOUVERNANCE .....	70

---

I.	Avis des organes des Initiateurs.....	71
II.	Avis des organes de la Société visée.....	73
PARTIE IX.	ANNEXES.....	74

---

## Abréviations

<b>AMMC</b>	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
<b>CET1</b>	Common Equity Tier1 (Fonds Propres de base)
<b>FCP</b>	Fonds Commun de Placement
<b>HFC</b>	Holmarcom Finance Company
<b>IFRS</b>	International Financial Reporting Standards
<b>MAD</b>	Dirham Marocain
<b>Mdh</b>	Millions de dirhams
<b>Mrdh Dh</b>	Milliards de dirhams
<b>MMAD</b>	Millions de dirhams
<b>N°</b>	Numéro
<b>NA</b>	Non Applicable
<b>NS</b>	Non Significatif
<b>OPA</b>	Offre Publique d'Achat
<b>OPCVM</b>	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
<b>RWA</b>	Risk Weighted Assets (Risques pondérés)
<b>S.A</b>	Société Anonyme
<b>SICAV</b>	Société d'Investissement à Capital Variable
<b>SIFIM</b>	Société Immobilière et Financière Marocaine
<b>TCAM</b>	Taux de Croissance Annuel Moyen
<b>Var.</b>	Variation

---

---

## Définitions

---

<b>Acquisition</b>	Désigne l'acquisition en deux temps par Holmarcom Finance Company et AtlantaSanad de 8.563.464 actions de Crédit du Maroc ( <i>i.e.</i> , la Première Acquisition et la Seconde Acquisition).
<b>AtlantaSanad</b>	Désigne AtlantaSanad, société anonyme à conseil d'administration de droit marocain au capital social de 602.835.950 dirhams, dont le siège social est situé 181, boulevard d'Anfa, Casablanca, Maroc, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 16747.
<b>Cible</b>	Désigne Crédit du Maroc
<b>Crédit du Maroc International</b>	Désigne Crédit du Maroc International – Banque Offshore, société anonyme à conseil d'administration de droit marocain dont le siège social est situé avenue Mohamed V et rue Moussa Ben Noussair, Tanger, Maroc, immatriculée au Registre de Commerce de Tanger sous le numéro 9091.
<b>Crédit du Maroc Leasing &amp; Factoring</b>	Désigne, Crédit du Maroc Leasing et Factoring, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance de droit marocain, dont le siège social est situé 203 Boulevard Bourgogne, Casablanca, Maroc, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 55671.
<b>Contrat de Cession d'Actions</b>	Désigne le contrat de cession d'actions conclu le 26 avril 2022 entre Crédit Agricole, Holmarcom Finance Company et AtlantaSanad.
<b>Crédit Agricole</b>	Désigne Crédit Agricole S.A., société anonyme de droit français dont le siège social est situé 12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416.
<b>HFC</b>	Désigne Holmarcom Finance Company, société anonyme à conseil d'administration de droit marocain au capital social de 1.868.036.000 dirhams, dont le siège social est situé 20, rue Mostafa El Mâani, Casablanca, Maroc et immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 441371.
<b>Initiateurs</b>	Désigne les initiateurs de l'Offre : Holmarcom Finance Company et AtlantaSanad
<b>Loi 26-03</b>	Désigne la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, telle que modifiée et complétée.
<b>Note d'Information</b>	Désigne la présente note d'information visée par l'AMMC
<b>Offre</b>	Désigne la présente offre publique d'achat obligatoire.
<b>Organisme Conseil</b>	Désigne Attijari Finances Corp.
<b>Première Acquisition</b>	Désigne l'acquisition par Holmarcom Finance Company et AtlantaSanad de 6.931.282 actions de Crédit du Maroc.
<b>Ratio Tier 1</b>	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.
<b>Ratio CET 1</b>	Rapport entre les fonds propres de base d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.
<b>Risques pondérés (RWA)</b>	Conformément à la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de

---

---

	contrepartie et les risques de marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.
<b>Seconde Acquisition</b>	Désigne l'acquisition par Holmarcom Finance Company de 1.632.182 actions de Crédit du Maroc.
<b>Sociétés du Groupe</b>	Crédit du Maroc, Crédit du Maroc Leasing et Factoring, Crédit du Maroc International – Banque Offshore, Crédit du Maroc Assurances, Crédit du Maroc Capital, Société Immobilière et Financière Marocaine et Crédit du Maroc Patrimoine.

---

---

## **Partie I. Attestations et coordonnées**

---

## I. Initiateurs de l'Offre

### I.1 Identité

<b>Raison sociale</b>	Holmarcom Finance Company	AtlantaSanad
<b>Représentant légal</b>	Mohamed Hassan BENSALAH	Mohamed Hassan BENSALAH
<b>Fonction</b>	Président Directeur Général	Président Directeur Général
<b>Adresse</b>	20, rue Mostafa El Máani, Casablanca, Maroc	181 boulevard d'Anfa, Casablanca, Maroc
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.22.31.07.01	+212.(0)5.22. 95.78.00 / 95.76.76
<b>Numéro de fax</b>	+212.(0)5.22. 31.37.44	+212.(0)5.22.36.04.36 / 36.98.12
<b>Adresse électronique</b>	mh.bensalah@holmarcom.ma	mh.bensalah@holmarcom.ma

### I.2 Attestation

#### **Objet : Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de Crédit du Maroc**

Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH, en sa qualité de Président Directeur Général de Holmarcom Finance Company et Président Directeur Général d'AtlantaSanad, atteste que les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires de Crédit du Maroc pour fonder leur jugement sur l'offre publique d'achat obligatoire proposée. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, il atteste que la teneur et la réalisation des propositions faites dans la présente note d'information constituent des engagements irrévocables de Holmarcom Finance Company et AtlantaSanad.

Les initiateurs de l'offre publique d'achat obligatoire attestent de leur responsabilité solidaire par rapport aux engagements précités.

**Mohamed Hassan BENSALAH**  
Holmarcom Finance Company  
Président Directeur Général

**Mohamed Hassan BENSALAH**  
AtlantaSanad  
Président Directeur Général

---

## II. Le Président du Directoire de Crédit du Maroc

### II.1 Identité

<b>Raison sociale</b>	Crédit du Maroc
<b>Représentant légal</b>	Ali BENKIRANE
<b>Fonction</b>	Président du Directoire
<b>Adresse</b>	45-58, Boulevard Mohammed V, Casablanca - Maroc
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.22. 47.74.25
<b>Numéro de fax</b>	+212.(0)5.22. 27.71.27
<b>Adresse électronique</b>	Ali.benkirane@cdm.ma

### II.2 Attestation

#### **Objet : Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de Crédit du Maroc**

Monsieur Ali BENKIRANE, en sa qualité de Président du Directoire de Crédit du Maroc, atteste que les données de la présente note d'information relatives à Crédit du Maroc dont il assume la responsabilité sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires de Crédit du Maroc pour fonder leur jugement sur l'offre publique proposée. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, il atteste que Crédit du Maroc adhère aux objectifs et intentions de Holmarcom Finance Company et AtlantaSanad telles que précisés dans la présente note d'information.

#### **Monsieur Ali BENKIRANE**

Président du Directoire  
Crédit du Maroc

---

### III. Commissaires aux comptes

#### III.1 Commissaires aux comptes de Holmarcom Finance Company

##### III.1.1 Identité

<b>Raison sociale</b>	FIDAROC GRANT THORNTON
<b>Prénom et Nom</b>	Faïçal MEKOUAR
<b>Fonction</b>	Associé
<b>Adresse</b>	7 boulevard Driss Slaoui Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.22.54.48.00
<b>Numéro de fax</b>	+212.(0)5.22.29.66.70
<b>Adresse électronique</b>	Faical.mekouar@ma.gt.com
<b>Date du 1er exercice soumis au contrôle</b>	2019
<b>Date d'expiration du mandat actuel</b>	A l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025

##### III.1.2 Attestation

#### **Objet : Attestation de concordance du commissaire aux comptes de Holmarcom Finance Company**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières de Holmarcom Finance Company contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèses annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 30 septembre 2020 et 30 septembre 2021.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières de Holmarcom Finance Company, fournies dans la présente note d'information, avec les états de synthèse précités.

**Faïçal MEKOUAR**

Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

## III.2 Commissaires aux comptes de AtlantaSanad

### III.2.1 Identité

<b>Raison sociale</b>	Ernst & Young	Deloitte Audit
<b>Prénom et Nom</b>	Abdelmejid FAIZ	Sakina BENSOUA-KORACHI
<b>Fonction</b>	Associé	Associée
<b>Adresse</b>	37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca, Maroc	Bd Sidi Mohammed Benabdellah, Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3ème étage La Marina, Casablanca, Maroc
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.22.95.79.00	+212.(0)5.22.22.40.81
<b>Numéro de fax</b>	+212.(0)5.22.39.02.26	+212.(0)5.22.22.40.78
<b>Adresse électronique</b>	abdelmejid.faiz@ma.ey.com	sbensouda@deloitte.com
<b>Date du 1er exercice soumis au contrôle</b>	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
<b>Date de renouvellement du mandat actuel</b>	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
<b>Date d'expiration du mandat actuel</b>	A l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	A l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

### III.2.2 Attestation

#### Objet : Attestation de concordance des commissaires aux comptes de AtlantaSanad

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières de AtlantaSanad contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- les états de synthèses annuels consolidés tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2019, 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021 ;
- les états de synthèses semestriels consolidés ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre des semestres clos au 30 juin 2021 et au 30 juin 2022 ;
- les états de synthèses annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2019, 31 décembre 2020 incluant les comptes pro-forma 2019 à titre comparatif et 31 décembre 2021 ;
- les états de synthèses semestriels sociaux ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre des semestres clos au 30 juin 2021 et au 30 juin 2022.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières de AtlantaSanad, fournies dans la présente note d'information, avec les états de synthèse précités.

Les commissaires aux comptes

Abdelmejid FAIZ  
Associé  
**Ernst & Young**

Sakina BENSOUA-KORACHI  
Associée  
**Deloitte Audit**

### III.3 Commissaires aux comptes de Crédit du Maroc

#### III.3.1 Identité

<b>Raison sociale</b>	PwC Maroc	Mazars Audit et Conseil
<b>Prénom et Nom</b>	Leila SIJELMASSI	Abdou SOULEYE DIOP
<b>Fonction</b>	Associée	Managing Partner
<b>Adresse</b>	Lot 57, Tour CFC, 19ème étage, Casa Anfa, 20220 Hay Hassani Casablanca	101, Bd Abdelmoumen - 20360 Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.22.99.98.00	+212.(0)5.22.42.34.23
<b>Numéro de fax</b>	+212.(0)5.22.23.88.70	+212.(0)5.22.42.34.00
<b>Adresse électronique</b>	leila.sijelmassi@ma.pwc.com	abdou.diop@mazars.ma
<b>Date du 1er exercice soumis au contrôle</b>	2014	2017
<b>Date de renouvellement du mandat actuel</b>	27 mars 2020	27 mars 2020
<b>Date d'expiration du mandat actuel</b>	A l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	A l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

#### III.3.2 Attestation

##### **Objet : Attestation de concordance des commissaires aux comptes de Crédit du Maroc**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières de Crédit du Maroc contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- les états de synthèses annuels consolidés tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2019, 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021 ;
- les états de synthèses semestriels consolidés ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre des semestres clos au 30 juin 2021 et au 30 juin 2022 ;
- les états de synthèses trimestriels consolidés ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre des situations intermédiaires au 30 septembre 2021 et au 30 septembre 2022.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières de Crédit du Maroc, fournies dans la présente note d'information, avec les états de synthèse précités.

Les commissaires aux comptes

Leila SIJELMASSI  
Associée  
**PwC Maroc**

Abdou SOULEYE DIOP  
Managing Partner  
**Mazars Audit et Conseil**

---

## IV. L'Organisme Conseil

### IV.1 Identité

<b>Raison sociale</b>	Attijari Finances Corp
<b>Représentant légal</b>	M. Idriss BERRADA
<b>Fonction</b>	Directeur Général
<b>Adresse</b>	163, avenue Hassan II, Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212 5 22 42 94 30
<b>Numéro de fax</b>	+212 5 22 47 64 32
<b>Adresse électronique</b>	i.berrada@attijari.ma

### IV.2 Attestation

#### Objet : Attestation de l'Organisme Conseil

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient et de leur pertinence au regard de l'opération proposée.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies notamment, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- les requêtes d'information et éléments de compréhension auprès du management des Initiateurs ;
- l'analyse des comptes sociaux afférents aux exercices clos les 30 septembre 2020, 2021 et 2022 de Holmarcom Finance Company ;
- l'analyse des comptes sociaux et consolidés afférents aux exercices clos les 31 décembre 2019, 2020 et 2021, des comptes sociaux pro-forma au 31 décembre 2019 et des comptes sociaux et consolidés semestriels au 30 juin 2021 et 30 juin 2022 et des principaux indicateurs sociaux et consolidés trimestriels au 30 septembre 2021 et 30 septembre 2022 de AtlantaSanad ;
- l'analyse des rapports et des procès-verbaux du Conseil d'Administration de Holmarcom Finance Company relatifs à la présente opération ;
- l'analyse des rapports et des procès-verbaux de AtlantaSanad relatifs à la présente opération ;
- les informations et données sectorielles analysées dans le cadre des travaux de valorisation ;
- les informations fournies par Crédit du Maroc dans le cadre de la revue de cohérence de la présente note d'information ;
- la documentation juridique (Extrait du Contrat de Cession d'Actions etc.) ;
- les autres informations fournies par les Initiateurs.

A notre connaissance, la note d'information contient toutes les informations nécessaires aux actionnaires de Crédit du Maroc pour fonder leur jugement sur l'offre qui leur est faite. Elle ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Attijari Finances Corp. est une filiale à 100% de Attijariwafa bank. Il n'existe aucune relation financière ou commerciale entre Attijari Finances Corp. et les initiateurs en dehors du mandat de conseil. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatée.

Idriss BERRADA  
Directeur Général  
**Attijari Finances Corp.**

---

## V. Le conseiller juridique

### V.1 Identité

<b>Raison sociale</b>	Naciri et Associés Allen & Overy
<b>Représentant légal</b>	Hicham Naciri
<b>Fonction</b>	Associé – Avocat agréé près la Cour de cassation
<b>Adresse</b>	Anfaplace, Centre d’Affaires, Immeuble A, Boulevard de la Corniche, Casablanca, Maroc
<b>Numéro de téléphone</b>	+212 520 478 000
<b>Numéro de fax</b>	+212 520 478 100
<b>Adresse électronique</b>	Hicham.Naciri@AllenOvery.com

### V.2 Attestation

L’offre publique d’achat obligatoire, objet de la présente note d’information, est conforme aux dispositions statutaires de Holmarcom Finance Company et d’AtlantaSanad et à la législation marocaine.

L’offre publique d’achat obligatoire a obtenu toutes les autorisations préalables applicables en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Hicham Naciri  
**Naciri et Associés Allen & Overy**

---

## VI. Les responsables de l'information et de la communication financière des Initiateurs et de la Société visée

### VI.1 Holmarcom Finance Company

<b>Raison sociale</b>	Holmarcom Finance Company
<b>Responsable</b>	Mohamed BENBRAHIM
<b>Fonction</b>	Directeur Financier Groupe
<b>Adresse</b>	20, rue Mostafa El Mâani, Casablanca, Maroc
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.22.31.07.01
<b>Numéro de fax</b>	+212.(0)5.22. 31.37.44
<b>Adresse électronique</b>	mohamed.benbrahim@holmarcom.ma

### VI.2 AtlantaSanad

<b>Raison sociale</b>	AtlantaSanad
<b>Responsable</b>	Hicham TABINE
<b>Fonction</b>	Directeur Général Adjoint Finance & Administration
<b>Adresse</b>	181 boulevard d'Anfa, Casablanca, Maroc
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.22.95.76.76
<b>Numéro de fax</b>	+212.(0)5.22. 36.98.12
<b>Adresse électronique</b>	h.tabine@atlantasanad.ma

### VI.3 Crédit du Maroc

<b>Raison sociale</b>	Crédit du Maroc	
<b>Responsable</b>	Ikram ERRYAHI	Myriam NASROLLAH
<b>Fonction</b>	Information financière	Communication financière
<b>Adresse</b>	45-58, Boulevard Mohammed V, Casablanca - Maroc	
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.22.47.53.37	+212.(0)5.22.47.76.34
<b>Numéro de fax</b>	+212.(0)5.22.27.71.27	+212.(0)5.22.27.71.27
<b>Adresse électronique</b>	ikram.erryahi@cdm.ma	myriam.nasrollah@cdm.ma

---

## **Partie II.      Présentation générale de l’Offre**

---

## I. Contexte de l'Offre

La présente note d'information est préparée par les Initiateurs seuls. Toutefois, les informations relatives au Crédit du Maroc reprises dans la note d'information ont été revues par Crédit du Maroc.

L'Offre conjointe a été déposée par HFC et AtlantaSanad, en leur qualité d'Initiateurs et agissant de concert conformément à l'article 10 de la Loi 26-03, à la suite de la réalisation de la Première Acquisition intervenue dans le cadre de l'Acquisition dont les principales étapes et le calendrier sont rappelés ci-dessous.

### Signature du Contrat de Cession d'Actions

Le 26 avril 2022, Crédit Agricole, HFC et AtlantaSanad ont conclu un contrat de cession d'actions (le **Contrat de Cession d'Actions**) portant sur l'acquisition - en deux temps (tel que décrit ci-après) - par HFC et AtlantaSanad de l'intégralité des actions détenues par Crédit Agricole dans Crédit du Maroc, soit 8.563.464 actions représentant 78,70% du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc (l'**Acquisition**).

Crédit du Maroc est une société anonyme de droit marocain dont le siège social est situé 48-58, boulevard Mohamed V, 20000 Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 28717 et dûment agréée en qualité de banque<sup>1</sup> et pour ses activités de fenêtre participative<sup>2</sup>.

Crédit du Maroc détient notamment :

- 100% du capital social de Crédit du Maroc International, dûment agréée en tant que banque offshore<sup>3</sup> ; et
- 66,67% du capital social de Crédit du Maroc Leasing & Factoring, dûment agréée en tant que société de financement en vue d'effectuer des opérations de crédit-bail et d'affacturage<sup>4</sup> (le reliquat étant détenu par Crédit Agricole Leasing & Factoring à hauteur de 33,33%).

Cette Acquisition s'inscrit dans le cadre de la vision stratégique du groupe Holmarcom visant à construire un pôle financier intégré avec une vocation panafricaine. Le groupe avait, à cet effet, opéré en 2019 une réorganisation structurelle de ce pôle dans l'objectif d'accompagner ses ambitions de développement qui s'articulent autour du renforcement de sa position dans le secteur des assurances, la diversification de ses métiers financiers et l'accélération de son expansion en Afrique subsaharienne.

Au titre du Contrat de Cession d'Actions, Crédit Agricole a notamment formulé les déclarations et garanties suivantes :

- capacité de Crédit Agricole à conclure le Contrat de Cession d'Actions, absence d'insolvabilité de Crédit Agricole, garantie que le Contrat de Cession d'Actions ne contrevient pas aux statuts et engagements contractuels de Crédit Agricole ainsi qu'aux lois et règlements ;
- pleine propriété, libre cessibilité et absence de sûreté sur les actions faisant l'objet de l'Acquisition ;
- existence et capacité des Sociétés du Groupe à exercer leurs activités ;
- absence d'insolvabilité des Sociétés du Groupe ;

---

<sup>1</sup> En vertu (i) de l'arrêté du ministre des finances et des investissements n° 2348-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994) relatif aux établissements de crédit agréés de plein droit en qualité de banques et (ii) de l'arrêté du ministre des finances et de la privatisation n° 1395-04 du 11 joumada II 1425 (29 juillet 2004) portant agrément de Crédit du Maroc en qualité de banque, suite au transfert du contrôle de son capital à la société CALYON tel que modifié par l'arrêté du ministre des finances et de la privatisation n° 279-06 du 10 moharrem 1427 (9 février 2006).

<sup>2</sup> En vertu d'une décision du Wali de Bank Al-Maghrib n° 63 du 29 chaabane 1438 (26 mai 2017).

<sup>3</sup> En vertu de l'arrêté du ministre des finances n° 1121-92 du 15 moharrem 1413 (16 juillet 1992) portant agrément de Crédit du Maroc International – Banque Offshore (sous son ancienne dénomination « Banque internationale de Tanger - Banque Offshore ») pour exercer les activités de banque offshore.

<sup>4</sup> En vertu (i) de l'arrêté du ministre des finances et de la privatisation n° 1559-04 du 1er rejeb 1425 (18 août 2004) portant agrément de société de financement pouvant effectuer des opérations de crédit-bail et (ii) de la décision du Wali de Bank Al-Maghrib n° 43 du 4 chaoual 1435 (1<sup>er</sup> août 2014) étendant l'agrément aux opérations d'affacturage

- 
- conformité des comptes consolidés de Crédit du Maroc aux lois et règlements et aux principes comptables ;
  - détention en pleine propriété, ou location en vertu d'un bail, des immeubles utilisés par les Sociétés du Groupe dans le cadre de leurs activités ;
  - détention libre de toute sûreté, ou droit d'utilisation, des actifs corporels utilisés par les Sociétés dans le cadre de leurs activités ;
  - pleine propriété, ou droit d'utilisation valable, des droits de propriété intellectuelle utilisés par les Sociétés du Groupe dans le cadre de leurs activités ;
  - obtention de toutes les autorisations requises pour la conduite des activités des Sociétés du Groupe ;
  - absence de litige d'un montant important à l'encontre d'une des Sociétés du Groupe ;
  - validité, opposabilité et effectivité des principaux contrats d'assurance et contrats de crédit conclus par les Sociétés du Groupe ;
  - respect des obligations fiscales incombant aux Sociétés du Groupe ;
  - conformité des Sociétés du Groupe aux lois et règlements en matière sociale ;
  - couverture par des polices d'assurance des risques encourus par les Sociétés du Groupe devant être couverts au titre des lois et règlements ;
  - respect par les Sociétés du Groupe des lois et règlements en matière de données personnelles ; et
  - absence d'actes commis par les Sociétés du Groupe qui seraient susceptibles d'enfreindre une réglementation anti-corruption, une réglementation contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou une sanction internationale.

Crédit Agricole a également pris plusieurs engagements au titre du Contrat de Cession d'Actions dont l'engagement d'indemniser HFC et AtlantaSanad en cas d'inexactitude d'une des déclarations prévues dans le Contrat de Cession d'Actions, sous réserve de certaines exceptions et limites expressément prévues audit Contrat de Cession d'Actions.

Crédit Agricole S.A. continuera à accompagner Crédit du Maroc, pendant la phase de transition, pour assurer la continuité de ses services et contribuer à sa pleine intégration dans le groupe Holmarcom.

Cet accompagnement portera principalement sur certaines prestations opérationnelles/ IT ainsi que sur le soutien au financement devises de la Banque.

Par ailleurs, HFC s'est engagé à acquérir 1.632.182 actions de Crédit du Maroc actuellement détenues par Crédit Agricole et représentant environ 15 % du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc, à l'issue d'un certain délai à compter de la réalisation de la première partie de l'Acquisition (tel que décrit ci-après) et après satisfaction de plusieurs conditions suspensives (notamment l'obtention de certaines autorisations réglementaires).

En outre, les parties au Contrat de Cession d'Actions sont convenues de négocier et de conclure un contrat de cession d'actions portant sur l'acquisition de la participation résiduelle de Crédit Agricole Leasing & Factoring (33,33%) dans le capital de Crédit du Maroc Leasing et Factoring (le reliquat étant détenu par Crédit du Maroc).

Conformément audit engagement, un contrat de cession d'actions portant sur l'acquisition par Crédit du Maroc de ladite participation résiduelle de 33,33% dans le capital de Crédit du Maroc Leasing et Factoring a été conclu entre Crédit du Maroc (en qualité d'acquéreur) et Crédit Agricole Leasing & Factoring (en qualité de vendeur) à la date de réalisation de la Première Acquisition.

### **Acquisition en deux temps**

Dans un premier temps, HFC et AtlantaSanad font l'acquisition de 6.931.282 actions de Crédit du Maroc représentant 63,7 % du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc selon la répartition suivante :

- 5.538.538 actions par HFC soit environ 50,9% du capital social de Crédit du Maroc ; et

- 
- 1.392.744 actions par AtlantaSanad soit environ 12,8% du capital social de Crédit du Maroc.

Les conditions suspensives prévues par le Contrat de Cession d'Actions ayant été satisfaites, l'acquisition de ce premier bloc d'actions est intervenue le 6 décembre 2022 (la **Première Acquisition**).

Dans un second temps, HFC fera l'acquisition de 1.632.182 actions de Crédit du Maroc représentant environ 15 % du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc.

Conformément aux termes du Contrat de Cession d'Actions, l'acquisition de ce second bloc d'actions sera réalisée à l'expiration d'une période de dix-huit (18) mois à compter de la réalisation de la Première Acquisition (la **Seconde Acquisition**).

À l'issue de la Première Acquisition et de la Seconde Acquisition, HFC et AtlantaSanad détiendront respectivement 7.170.720 actions et 1.392.744 actions de Crédit du Maroc soit au total 8.563.464 actions de Crédit du Maroc.

### **Autorisations réglementaires**

Les autorisations réglementaires obtenues préalablement à la Première Acquisition sont notamment les suivantes :

- l'autorisation du Conseil de la Concurrence obtenue le 29 juillet 2022 ;
- l'autorisation de l'Office des Changes obtenue le 29 novembre 2022 pour la réalisation de différents transferts prévus dans le cadre de l'Acquisition ;
- les nouveaux agréments octroyés par Bank Al-Maghrib pour Crédit du Maroc en qualité de banque et en qualité de fenêtre participative, Crédit du Maroc International en qualité de banque offshore et Crédit du Maroc Leasing & Factoring en qualité de société de financement au titre de l'article 43 de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés obtenus le 21 novembre 2022.

### **Réalisation effective de la Première Acquisition**

Conformément aux termes du Contrat de Cession d'Actions, l'exécution en bourse des ordres d'achat et de vente relatifs à la Première Acquisition est intervenue le 6 décembre 2022.

En conséquence, HFC et AtlantaSanad détiennent ensemble 63,7 % du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc.

#### **I.1 Faits générateurs de l'Offre**

Conformément à ce qui précède, l'exécution en bourse des ordres d'achat et de vente et le règlement-livraison relatifs à la Première Acquisition sont intervenus, respectivement, le 6 décembre 2022 et le 9 décembre 2022 et, en conséquence, Crédit Agricole a transféré à HFC et AtlantaSanad la propriété de 6.931.282 actions Crédit du Maroc représentant 63,7 % du capital et des droits de vote de Crédit du Maroc.

En conséquence de la réalisation de la Première Acquisition, HFC et AtlantaSanad détiennent directement 63,7 % du capital et des droits de vote de Crédit du Maroc, entraînant le franchissement à la hausse du seuil de 40% des droits de vote rendant obligatoire le dépôt d'une offre publique d'achat sur les actions Crédit du Maroc conformément à l'article 18 de la Loi 26-03.

HFC et AtlantaSanad, étant deux filiales détenues majoritairement par le groupe Holmarcom, sont réputées agir de concert au sens de l'article 10 de la Loi 26-03.

#### **I.2 Identité des Initiateurs**

Holmarcom Finance Company S.A. est une société anonyme à conseil d'administration de droit marocain au capital social de 1.868.036.000 dirhams, dont le siège social est situé 20, rue Mostafa El Mâani, Casablanca, Maroc et immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 441371.

AtlantaSanad S.A. est une société anonyme à conseil d'administration de droit marocain au capital social de 602.835.950 dirhams, dont le siège social est situé 181, boulevard d'Anfa, Casablanca, Maroc, immatriculée

au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 16747 et agréée en tant qu'entreprise d'assurance et de réassurance par l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale.

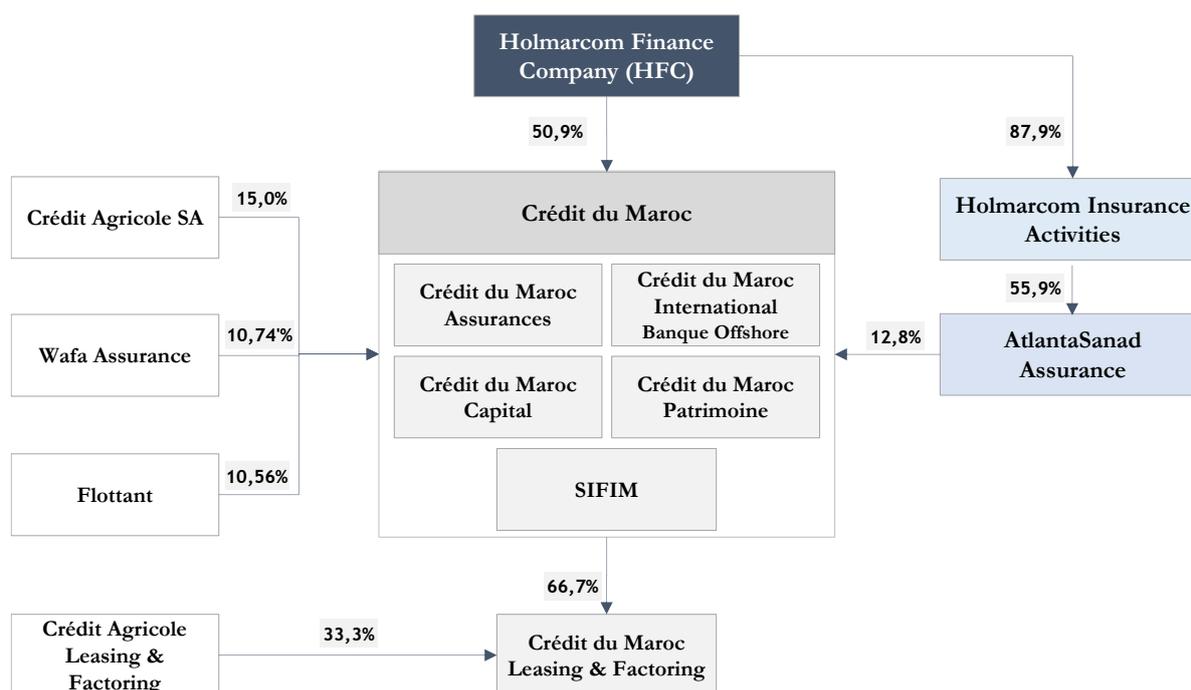
### I.3 Titres détenus par les Initiateurs

HFC détient directement 5.538.538 actions de Crédit du Maroc représentant 50,9 % du capital social de Crédit du Maroc.

AtlantaSanad détient directement 1.392.744 actions de Crédit du Maroc représentant 12,8 % du capital social de Crédit du Maroc.

Ainsi, à l'issue de la Première Acquisition, l'actionnariat du groupe Crédit du Maroc se présente comme suit :

#### Actionnariat du groupe Crédit du Maroc à l'issue de la Première Acquisition



Source : HFC – NB : Crédit du Maroc Capital est en liquidation

## II. Cadre légal de l'Offre

### II.1 Lancement d'une offre publique d'achat obligatoire

L'Offre est déposée conjointement par les Initiateurs agissant de concert conformément à l'article 10 de la Loi 26-03.

### II.2 Franchissement de seuil<sup>5</sup>

À l'issue de l'exécution en bourse des ordres d'achat relatifs à la Première Acquisition transmis par HFC et AtlantaSanad le 6 décembre 2022, HFC et AtlantaSanad ont directement franchi à la hausse les seuils du vingtième (1/20), du dixième (1/10), du cinquième (1/5), du tiers (1/3) et de la moitié (1/2) du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc.

<sup>5</sup> Déclaration de franchissement de seuil de participation : HFC : [https://ammc.ma/sites/default/files/DFSP\\_18\\_2022.pdf](https://ammc.ma/sites/default/files/DFSP_18_2022.pdf) - AtlantaSanad : [https://ammc.ma/sites/default/files/DFSP\\_19\\_2022.pdf](https://ammc.ma/sites/default/files/DFSP_19_2022.pdf)

---

## II.3 Dépôt du projet d'Offre

Ainsi, et conformément à l'article 18 de la Loi 26-03, HFC et AtlantaSanad ont déposé auprès de l'AMMC un projet d'Offre visant l'ensemble des actions de la Société autres que celles détenues par les Initiateurs, à savoir 3.949.932 actions.

Par ailleurs, Crédit Agricole et Wafa Assurance détenant respectivement 1.632.182 et 1.168.523 actions de Crédit du Maroc se sont engagés à ne pas apporter leurs actions Crédit du Maroc à l'Offre. Par conséquent, le nombre de titres visé par l'Offre s'établit à 1.149.227 actions, correspondant au flottant en bourse et représentant environ 10,56% du capital et des droits de vote de Crédit du Maroc.

L'avis de dépôt du projet d'Offre a été publié le 9 décembre 2022 et la décision de recevabilité a été publiée le 17 janvier 2023.

## II.4 Cotation des actions de Crédit du Maroc

En conséquence du dépôt du projet d'Offre, l'AMMC a demandé, conformément aux dispositions de l'article 30 de la Loi 26-03, à la Bourse de Casablanca de suspendre la cotation des actions de Crédit du Maroc.

L'AMMC, après avoir publié la décision de recevabilité de l'Offre dans un journal d'annonces légales le 17 janvier 2023, a demandé à la Bourse de Casablanca de reprendre la cotation des actions Crédit du Maroc le 19 janvier 2023.

## II.5 Autorisation du Ministère de l'Economie et des Finances

En application de l'article 29 de la Loi 26-03, l'AMMC a soumis le projet d'Offre au Ministère de l'Economie et des Finances en vue de l'appréciation dudit projet au regard des intérêts économiques stratégiques nationaux. Le Ministère de l'Economie et des Finances n'a pas formulé d'objection sur le présent projet d'Offre.

## II.6 Décisions des organes sociaux des Initiateurs

Le conseil d'administration de HFC tenu en date du 8 décembre 2022, a pris acte du caractère obligatoire de l'offre publique d'achat sur les actions Crédit du Maroc, suite au franchissement direct du seuil de 40% dans le capital et les droits de vote de cette dernière par HFC et AtlantaSanad à l'issue de l'exécution en bourse de l'ordre d'achat des actions Crédit du Maroc.

Le conseil a également délégué tous pouvoirs au président directeur général de HFC pour fixer les conditions et modalités de ladite offre, notamment le prix d'achat, et l'a également autorisé à effectuer, au nom et pour le compte de HFC, tous actes utiles ou nécessaires à la réalisation de l'offre publique d'achat.

Le conseil d'administration de AtlantaSanad tenu en date du 8 décembre 2022, a également pris acte du caractère obligatoire de l'offre publique d'achat sur les actions Crédit du Maroc dans des conditions identiques (en ce compris les délégations faites au profit du président directeur général)..

## II.7 Décisions des organes sociaux de Crédit du Maroc

Le conseil de surveillance de Crédit du Maroc, réuni en date du 17 janvier 2023, a pris acte des caractéristiques de l'Offre comme suit :

*« Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance prend acte de l'obligation du lancement de l'OPA par HFC et AtlantaSanad sur les actions de la Banque non détenues par ces derniers, Crédit Agricole S.A et Wafa Assurance, soit 1.149.227 actions de la Banque représentant environ 10,56% du capital social et des droits de vote de la Banque pour un prix de 502 MAD par action soit un montant total maximum de 576 911 954 MAD.*

*Il prend également acte que ses membres actionnaires ont déclaré ne pas avoir l'intention de participer à l'OPA. ».*

---

Six membres du conseil de surveillance de Crédit du Maroc étaient présents, un membre était représenté et deux membres étaient absents et excusés. La décision citée ci-dessus a été approuvée à l'unanimité par les membres présents et représentés.

### **III. Objectifs de l'Offre**

L'Offre intervient suite au franchissement de seuil de 40% des droits de vote, permettant aux actionnaires minoritaires d'apporter leurs titres à l'Offre.

### **IV. Accords pouvant avoir une incidence sur l'Offre**

L'Offre, objet de la présente note d'information, vise l'acquisition des actions Crédit du Maroc non détenues par HFC, AtlantaSanad, Crédit Agricole et Wafa Assurance dans la mesure où Crédit Agricole et Wafa Assurance renoncent à apporter leurs actions Crédit du Maroc à la présente Offre.

Les Initiateurs n'ont conclu aucun accord ou n'ont connaissance d'aucun accord pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de l'Offre ou son issue.

---

## **Partie III. Teneur de l'Offre**

## I. Titres visés par l'Offre

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques des titres visés par l'Offre :

Code ISIN	MA0000010381
Nature des titres visés	Actions de Crédit du Maroc toutes de même catégorie
Nombre de titres visés	1.149.227 actions
Part du capital visé par l'Offre	10,56% *
Prix proposé	502 MAD par action
Mode de règlement	Entièrement en numéraire

(\*) Correspondant à la part non détenue par HFC, AtlantaSanad, Crédit Agricole et Wafa Assurance.

## II. Titres proposés en règlement de l'Offre

L'Offre visée par cette note d'information ne comporte pas de règlement en titres.

## III. Impacts de l'Offre

La présente Offre n'aura aucun impact sur le capital de Crédit du Maroc. Quant à sa répartition, le pourcentage de détention des Initiateurs dans le capital de la société Crédit du Maroc après la réalisation de l'Offre serait d'un minimum de 63,70% et d'un maximum de 74,26% en fonction du nombre d'actions apportées à l'Offre.

Le tableau ci-dessous présente l'actionnariat de Crédit du Maroc avant et après l'Offre dans le cas où toutes les actions visées seraient apportées :

Actionnaires	Avant l'Offre (06/12/2022)			Après l'Offre		
	Nombre de titres	Pourcentage du capital social	Pourcentage des droits de vote	Nombre de titres	Pourcentage du capital social	Pourcentage des droits de vote
Holmarcom Finance Company	5 538 538	50,90%	50,90%	6 687 765	61,46%	61,46%
AtlantaSanad	1 392 744	12,80%	12,80%	1 392 744	12,80%	12,80%
Groupe Crédit Agricole SA	1 632 182	15,00%	15,00%	1 632 182	15,00%	15,00%
Wafa Assurance	1 168 523	10,74%	10,74%	1 168 523	10,74%	10,74%
Divers actionnaires	1 149 227	10,56%	10,56%	0	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>10 881 214</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>10 881 214</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

## IV. Seuil de renonciation et autres conditions suspensives

Non applicable compte tenu du caractère obligatoire de l'Offre.

---

## **Partie IV. Éléments d'appréciation du prix de l'Offre**

---

## I. Évaluation des titres visés par l'Offre

Les travaux de valorisation des actions de Crédit du Maroc ont été réalisés par Attijari Finances Corp.

La valorisation de Crédit du Maroc a été réalisée suivant les méthodes de valorisation suivantes :

- Méthode de transaction de référence ;
- Méthode du cours moyen pondéré ;
- Méthode d'actualisation des excédents de fonds propres ;
- Méthode des comparables boursiers.

### I.1 Méthodes écartées

#### I.1.1 Méthode de l'Actif Net Réévalué (ANR) ou méthode patrimoniale

La méthode patrimoniale (ANR) consiste à valoriser séparément les différents actifs et engagements de la société, sans tenir compte de ses perspectives futures.

Cette méthode s'applique généralement dans un contexte de liquidation des actifs ou pour valoriser des sociétés financières ou de portefeuille qui ne correspondent ni à la nature ni à la situation de Crédit du Maroc. Par conséquent, l'approche patrimoniale a été écartée.

#### I.1.2 Méthode des comparables transactionnels

Cette méthode repose sur la valorisation d'une entreprise par référence à des multiples induits par des transactions significatives sur le capital de sociétés similaires (opérant dans le même secteur d'activité et présentant des caractéristiques financières et opérationnelles comparables).

La rareté des transactions précédentes, leur caractère minoritaire et la forte disparité de la nature des cibles ne permettent pas de considérer cette méthode comme pertinente pour Crédit du Maroc.

### I.2 Méthodes retenues

#### I.2.1 Transaction de référence

La méthode de transaction de référence consiste à valoriser une société sur la base des prix auxquels ont été réalisées des transactions récentes portant sur son capital.

La Première Acquisition, intervenue effectivement le 9 décembre 2022 et portant sur l'acquisition par HFC et AtlantaSanad de 6.931.282 actions de Crédit du Maroc représentant 63,7 % du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc, a été réalisée au prix de 545,20 MAD par action.

Le prix de réalisation de la transaction de référence ne saurait constituer une référence de valorisation pertinente dans la mesure où (i) ce prix intègre une prime de contrôle exclusif du fait de la participation majoritaire ainsi acquise et (ii) le vendeur a octroyé des garanties d'actifs et de passifs à l'acquéreur.

Dans la mesure où la présente Offre vise les actions détenues par des actionnaires minoritaires, il conviendrait de tenir compte d'une décote estimée à 15%.

Sur cette base, la valeur par action de Crédit du Maroc ressort à 463,42 MAD, soit une valorisation des fonds propres de 5 043 millions MAD.

#### I.2.2 Méthode du cours moyen pondéré

L'évaluation par le cours moyen pondéré est une méthode usuelle pour la détermination du prix par action d'une société cotée.

Cette méthode consiste en l'analyse de l'évolution des cours de l'action sur une période déterminée.

La méthode du cours moyen pondéré consiste à retenir comme valeur de l'action, le cours moyen pondéré sur la période de calcul la plus pertinente et adaptée au contexte de la société.

La pertinence de cette méthode repose sur l'efficacité du marché boursier d'une part et sur la liquidité du titre d'autre part.

Le tableau ci-dessous présente le cours moyen pondéré de l'action Crédit du Maroc sur différentes périodes :

Période	Quantité échangée	Volume échangé (KMAD)	Cours moyen pondéré (MAD)
24 mois	247.271	133.729	481
12 mois	142.138	75.721	534
6 mois	55.082	33.436	607
3 mois	14.141	9.042	639
1 mois	11.050	6.915	626
Spot au 26 avril 2022	25	17	660

Source : Bourse de Casablanca et Attijari Finances Corp. (calcul des cours moyens pondérés)

Les effets d'annonces relatives à l'Acquisition ont fortement impacté le cours de l'action Crédit du Maroc. Ce dernier a connu une hausse significative suite aux deux événements suivants :

- Publication du communiqué de presse du Groupe Holmarcom, en date du 30 septembre 2021, confirmant les discussions avec Crédit Agricole SA, concernant l'acquisition éventuelle de sa participation au sein de sa filiale marocaine ;
- La conclusion du Contrat de Cession d'Actions entre les deux groupes, en date du 26 avril 2022.

Entre le 29 septembre 2021 (veille de l'annonce de l'Acquisition) et le 26 avril 2022, le cours de l'action Crédit du Maroc est passé de 535 MAD à 660 MAD (soit +23,4% contre -1,8% pour l'indice bancaire et -0,7% pour le MASI).

La valorisation retenue dans le cadre de la détermination du prix de l'Offre se base sur le cours moyen pondéré sur une période de 24 mois à compter du 26 avril 2022. Cette période permet de répondre à un double objectif :

- Elle se situe à la date de conclusion du Contrat de Cession d'Actions (soit le 26 avril 2022) ;
- Elle permet de capter :
  - Une période se situant entre l'annonce de l'Acquisition (intervenue le 30 septembre 2021) et la conclusion du Contrat de Cession d'Actions ;
  - Une période précédant l'annonce de l'Acquisition et, par conséquent, de capter la valorisation marché de l'action Crédit du Maroc avant cette annonce.

Sur la base du cours moyen pondéré couvrant une période de 24 mois, la valeur par action de Crédit du Maroc ressort à 481 MAD, soit une valorisation des fonds propres de 5 235 millions MAD.

### I.2.3 Méthode d'actualisation des flux futurs de dividendes distribuables (DDM)

Cette méthode est adaptée pour le cas particulier de la valorisation d'une banque. Elle consiste à actualiser des flux (ne constituant pas des flux de trésorerie) correspondant à l'écart entre :

- les fonds propres de base Tier 1 effectifs de la banque ;  
et

- les fonds propres de base Tier 1 théoriques permettant d'atteindre le niveau minimum réglementaire du ratio Tier 1, tel que défini par Bank Al Maghrib<sup>6</sup>, augmenté d'un éventuel coussin de conservation additionnel estimé par les Initiateurs.

Cela traduit donc les flux futurs de dividendes distribuables par ladite banque en tenant compte des exigences réglementaires en matière de solvabilité.

La valeur des fonds propres correspond à la somme de :

- la valeur actualisée flux futurs de dividendes distribuables sur un horizon explicite ;  
et
- la valeur terminale représentant la valeur de la banque au terme de l'horizon explicite. Elle est généralement déterminée sur la base de la méthode de Gordon Shapiro par actualisation à l'infini d'un flux normatif croissant à un taux  $g$ .

La valeur des fonds propres se calcule comme suit :

$$VFP = \sum_{i=1}^n \frac{FD_i}{(1 + CFP)^i} + \frac{VT}{(1 + CFP)^n}$$

Où :

**n** : Horizon explicite du business plan

**FD<sub>i</sub>** : Flux de dividendes distribuables sur l'horizon explicite du business plan

**VT** : Valeur terminale

**CFP** : Taux d'actualisation correspondant au coût des fonds propres

La valeur terminale estimée selon la méthode de Gordon Shapiro par la formule suivante :

$$VT = \frac{FN}{CFP - g}$$

Où :

**FN** : Flux normatif

**g** : Taux de croissance à l'infini

Le taux d'actualisation correspondant au coût des fonds propres est calculé de la manière suivante :

$$CFP = Rf + \beta (Rm - Rf)$$

Le coût des fonds propres retenu pour l'actualisation des flux futurs de dividendes distribuables sur l'horizon explicite du business plan est déterminé comme suit :

Coût des fonds propres		
Rf	Taux sans risque au Maroc : Taux des bons du trésor 10 ans <sup>(1)</sup>	3,20%
β	Bêta <sup>(2)</sup>	0,96
Rm-Rf	Prime de risque du marché action au Maroc <sup>(3)</sup>	8,00%
<b>CFP</b>	<b>Coût des fonds propres</b>	<b>10,92</b>

(1) Source : Attijari Global Research - Courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 29 novembre 2022.

(2) Source : Capital IQ - Moyenne des Bêta 5 ans des banques marocaines constituant l'échantillon des comparables boursiers.

(3) Source : Attijari Global Research – Novembre 2022 – Prime de risque par Sondage.

<sup>6</sup> Conformément aux dispositions de la circulaire n°14/G/2013 de Bank Al-Maghrib du 13 août 2013 relative au calcul des fonds propres réglementaires des établissements de crédit.

Les flux futurs de dividendes distribuables découlent du business plan établi par les Initiateurs sur la période 2022-2026 et se présentent comme suit :

MMAD	2022 E	2023 P	2024 P	2025 P	2026 P	Normatif
<b>Fonds propres de base Tier 1 - Théoriques</b>						
RWA (Risques pondérés) (1)	44 849	47 955	50 996	54 186	58 106	59 849
Ratio Tier 1 - Cible (2)	11,0%	11,0%	11,0%	11,0%	11,0%	11,0%
Fonds propres de base Tier 1 - Théoriques (1)x(2)	4 933	5 275	5 610	5 960	6 392	6 583
<b>Dividendes distribuables</b>						
Fonds propres de base Tier 1 - Effectifs (3)	5 724	5 481	5 916	6 332	6 712	7 166
Fonds propres de base Tier 1 - Théoriques (4)	4 933	5 275	5 610	5 960	6 392	6 583
<b>Dividendes distribuables (3)-(4)</b>	<b>791</b>	<b>206</b>	<b>306</b>	<b>371</b>	<b>320</b>	<b>583</b>

Le ratio Tier 1 cible de 11,0% représente un niveau de capitalisation jugé cohérent avec la politique de gestion des risques de la banque. Ce niveau est cohérent avec les niveaux historiques du ratio Tier 1 de Crédit du Maroc (sur base consolidée).

Les encours et les risques pondérés de Crédit du Maroc devraient afficher une croissance annuelle moyenne de près de 6,7% sur la période 2022-2026.

La valeur des fonds propres sur la base de cette méthode se présente comme suit :

	En MMAD
Flux 2022	791
Somme des flux 2023-2026 actualisés	918
Valeur terminale actualisée	4 317
<b>Valeur des fonds propres</b>	<b>6 026</b>

La valeur terminale est déterminée sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 2,0%.

Sur la base de cette méthode, la valeur par action de Crédit du Maroc ressort à 553,81 MAD, soit une valorisation des fonds propres de 6 026 millions MAD.

L'analyse de sensibilité de cette valorisation par rapport au taux d'actualisation se présente comme suit :

Taux d'actualisation	Valeur des fonds propres (MMAD)	Valeur action (MAD)
9,92%	6 772	622
10,42%	6 377	586
<b>10,92%</b>	<b>6 026</b>	<b>554</b>
11,42%	5 714	525
11,92%	5 433	499

La méthode d'actualisation des flux futurs de dividendes distribuables (DDM) est habituellement utilisée dans le cadre de transactions majoritaires.

Dans la mesure où (i) la valorisation par cette méthode découle d'un business plan reflétant la vision de l'actionnaire majoritaire, tenant compte de synergies futures avec la Société visée et (ii) la présente Offre

visent les actions détenues par des actionnaires minoritaires, il conviendrait de tenir compte d'une décote estimée à 20%.

Sur cette base, la valeur par action de Crédit du Maroc ressort à 443 MAD, soit une valorisation des fonds propres de 4 821 millions MAD.

#### I.2.4 Méthode des comparables boursiers

La méthode des comparables boursiers est une approche analogique, consistant à appliquer aux agrégats financiers de la société à valoriser, les multiples observés sur un échantillon composé de sociétés opérant sur le même secteur d'activité, à savoir le secteur bancaire, et disposant de caractéristiques financières et opérationnelles comparables au Crédit du Maroc.

L'échantillon des sociétés sélectionnées comprend les banques marocaines cotées en bourse.

Le multiple P/B (Price to Book) a été retenu dans le cadre de cette valorisation. Ce multiple mesure le rapport entre la valeur boursière des fonds propres et leur valeur inscrite au bilan.

Le tableau ci-dessous présente l'échantillon des comparables boursiers ainsi que le multiple P/B retenu pour la valorisation de Crédit du Maroc :

Sociétés	Capitalisation boursière (MMAD) <sup>(1)</sup>	P/B 2021
Attijariwafa bank	83 916	1,4 x
Banque Centrale Populaire	45 522	1,0 x
Bank Of Africa	33 821	1,2 x
CIH Bank	8 214	1,4 x
Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie	5 830	0,8 x
<b>Médiane</b>		<b>1,2 x</b>

Source : Capital IQ / Bourse de Casablanca - (1) Capitalisation boursière au 21 novembre 2022

L'application du multiple de P/B médian aux fonds propres part du groupe 2021 de Crédit du Maroc (soit 6 246 MMAD) fait ressortir une valeur par action de 662 MAD, soit une valorisation des fonds propres de 7 205 millions MAD.

## II. Synthèse de valorisation et éléments d'appréciation du prix

### II.1 Synthèse des valorisations

Le tableau ci-dessous présente la valorisation de Crédit du Maroc selon les différentes méthodes appliquées :

Méthodes	Valeur des fonds propres (M MAD)	Valeur par actions (MAD)	Pondération
Transaction de référence	5 043	463	20%
Cours moyen pondéré	5 235	481	30%
DDM	4 821	443	30%
Comparables boursiers	7 205	662	20%
<b>Moyenne pondérée</b>	<b>5 462</b>	<b>502</b>	<b>100%</b>

Une equi-pondération entre les approches intrinsèques de valorisation (DDM et transaction de référence) et les approches de marché (cours moyen pondéré et comparables boursiers) a été considérée afin de tenir compte de la valeur fondamentale du titre d'une part, et de la perception du marché boursiers sur le titre Crédit du Maroc et sur les valeurs bancaires de manière générale, d'autre part.

Sur cette base, la valorisation du titre Crédit du Maroc ressort à 502 MAD par action, soit une valeur des fonds propres de 5 462 MMAD.

## II.2 Eléments d'appréciation du prix

Le tableau ci-dessous présente les primes induites entre le prix de l'Offre et les différentes méthodes de valorisation appliquées :

Méthodes	Valorisation par action (MAD)	Prix de l'Offre (MAD)	Prime entre prix de l'offre et valorisation
Transaction de référence	463	502	+8,3%
Cours moyen pondéré	481	502	+4,4%
DDM	443	502	+13,3%
Comparables boursiers	662	502	-24,2%
<b>Moyenne pondérée</b>	<b>502</b>	<b>502</b>	<b>+0,0%</b>

Le tableau ci-dessous présente les primes/décotes induites entre le prix de l'Offre et le cours de bourse de l'action Crédit du Maroc :

Méthodes	Cours (MAD)	Prime / Décote
Cours au 09 décembre 2022	600	-16,3%
Cours moyen pondéré 24 mois	544	-7,8%

NB : Cours moyen pondéré sur une période de 24 mois à compter du 09 décembre 2022

Sur la base du prix de l'Offre de 502 MAD, les multiples P/B et P/E induits se présentent comme suit :

M MAD	
Valeur des fonds propres	5 462
Fonds propres part du groupe au 31 décembre 2021	6 246
Résultat net part du groupe au 31 décembre 2021	627
Price to Book (P/B) induit	0,87x
Price Earning (P/E) induit	8,71x

Source : Attijari Finances Corp. sur la base des publications de Crédit du Maroc

### III. Evolution du cours boursier du titre Crédit du Maroc

L'évolution historique du cours de l'action Crédit du Maroc au niveau de la Bourse de Casablanca se présente comme suit sur la période allant du 6 décembre 2017 au 6 décembre 2022.

#### Evolution du cours de l'action Crédit du Maroc, de l'indice bancaire et du MASI depuis décembre 2017 (Base 100)



Source : Bourse de Casablanca

La performance de l'action Crédit du Maroc, ainsi que celle de l'indice MASI sur les 24 derniers mois (du 7 décembre 2020 au 6 décembre 2022) se présente comme suit :

Période	Du	Au	Performance Crédit du Maroc	Performance MASI
1 mois	07/11/2022	06/12/2022	-4,1%	+4,5%
3 mois	06/09/2022	06/12/2022	-4,8%	-7,1%
6 mois	06/06/2022	06/12/2022	-21,8%	-10,8%
12 mois	06/12/2022	06/12/2022	0,0%	-15,0%
24 mois	07/12/2022	06/12/2022	+33,2%	+2,5%

Source : Bourse de Casablanca

---

## **Partie V. Modalités de l'Offre**

## I. Calendrier de l'Offre

Étapes	Date
1. Émission de l'avis d'approbation de la Bourse de Casablanca sur l'Offre	31 janvier 2023
2. Réception par la Bourse de Casablanca de la note d'information visée par l'AMMC	31 janvier 2023
3. Publication par la Bourse de Casablanca de l'avis relatif à l'Offre	1 <sup>er</sup> février 2023
4. Publication de la note d'information par les Initiateurs dans un journal d'annonces légales	02 février 2023
5. Ouverture de la durée de l'OPA obligatoire	08 février 2023
6. Clôture de la durée de l'OPA obligatoire	21 février 2023
7. Réception par la Bourse de Casablanca des ordres d'apports des titres collectés, à travers l'outil OCS, avant 12h00	22 février 2023
8. Centralisation et consolidation des ordres d'apports de titres par la Bourse de Casablanca	23 février 2023
9. Envoi d'un état récapitulatif des ordres d'apports de titres à l'AMMC	24 février 2023
10. Remise par la Bourse de Casablanca des résultats de l'Offre aux collecteurs d'ordres	27 février 2023
11. - Enregistrement de l'Offre en bourse - Publication par la Bourse de Casablanca de l'avis relatif aux résultats de l'Offre	1 <sup>er</sup> mars 2023
12. Publication par les Initiateurs des résultats de l'Offre dans un journal d'annonces légales	06 mars 2023
13. Règlement livraison de l'Offre	06 mars 2023

---

## II. Modalités de participation à l'Offre

### II.1 Durée de l'Offre

L'Offre portera sur une durée de 10 jours de bourse, du 08 au 21 février 2023 inclus.

Les Initiateurs s'engagent à maintenir l'Offre ouverte pendant une durée minimale de 10 jours de bourse à compter de son ouverture.

### II.2 Bénéficiaires

La présente Offre s'adresse à tous les détenteurs des actions Crédit du Maroc, à l'exception des Initiateurs, Wafa Assurance et Crédit Agricole.

Les actionnaires souhaitant apporter leurs actions à l'Offre devront remettre aux collecteurs d'ordres les documents suivants :

- un ordre de vente dûment horodaté et émargé par l'actionnaire cédant et par l'organisme collecteur d'ordres ;
- une attestation de blocage des actions apportées (fournie par les teneurs de comptes) ; et
- un justificatif d'identité.

L'ordre de vente sera irrévocable dès la clôture de la durée de l'Offre.

### II.3 Remise des ordres de vente

Les actionnaires souhaitant apporter les titres à la présente Offre sont invités à remettre à leurs sociétés de bourse ou à leurs banques contre accusé de réception, pendant toute la durée de l'Offre tel que figurant sur le calendrier, un ordre de vente conforme au modèle annexé à la présente note d'information.

L'ordre de vente doit être signé par le propriétaire même des actions ou par un tiers dûment mandaté et présentant une procuration dûment signée et légalisée par le propriétaire desdites actions.

Les ordres de vente au nom des enfants mineurs et des personnes majeures juridiquement incapables peuvent être exécutés par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal.

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire peut passer l'ordre de vente pour le compte du client dont il gère le portefeuille à condition de disposer d'une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion si celui-ci prévoit une disposition expresse en ce sens.

Les actionnaires pourront apporter leurs actions à travers les ordres de vente par l'intermédiaire d'un tiers à condition que celui-ci fournisse une procuration dûment signée et légalisée.

Les sociétés de gestion marocaines ou étrangères agréées sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent.

Les ordres de vente peuvent être révoqués pendant toute la durée de l'Offre tel que figurant sur le calendrier.

### II.4 Attestation de blocage des actions apportées

Une attestation de blocage des actions apportées devra être jointe à l'ordre de vente par les personnes physiques ou morales apportant leurs actions. Le blocage des actions sera effectif à partir de la date de délivrance de l'attestation de blocage des actions concernées par cet ordre de vente et jusqu'à la date de règlement livraison. Leur ordre de vente sera irrévocable dès la clôture de la durée de l'Offre. L'attestation de blocage devra être fournie par les teneurs de comptes et devra comporter :

- Le numéro de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques marocaines résidentes ou non résidentes, le numéro de titre de séjour pour les personnes physiques étrangères résidentes au Maroc ou le numéro de passeport pour les personnes physiques étrangères non-résidentes ;

- Le numéro d'inscription au registre du commerce pour les personnes morales de droit marocain ou de tout autre document faisant foi dans le pays d'origine et accepté par l'organisme chargé de l'intermédiation pour les personnes morales étrangères, ou le numéro d'agrément du Fonds Commun de Placement (FCP) ;
- Les coordonnées bancaires identifiant le compte qui sera crédité du produit de l'apport dans le cadre de la présente Offre.

## II.5 Identification des apporteurs d'actions

Les actionnaires apportant leurs actions dans le cadre de la présente Offre devront justifier leur identité en présentant les documents ci-dessous.

Les organismes collecteurs d'ordre devront obtenir une copie du document qui justifie l'identité de l'apporteur des actions et la joindre à l'ordre de vente.

Catégorie	Documents à joindre
Associations	Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt de dossier
Enfants mineurs	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant
Incapables majeurs	Justificatif légal valable
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément mentionnant l'objet qui fait apparaître l'appartenance à cette catégorie et en plus, pour les Fonds Communs de Placement (FCP), le numéro de certificat de dépôt au greffe du tribunal, pour les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV), numéro du registre de commerce et le numéro de certificat de dépôt au greffe du tribunal
Personnes morales étrangères	Modèle des inscriptions au registre de commerce ou équivalent
Personnes morales marocaines (hors OPCVM)	Modèle des inscriptions au registre de commerce
Personnes physiques résidents marocains	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques résidents non marocains	Photocopie de la carte de résident
Ressortissants marocains	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques non-résidents non marocains	Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document

## II.6 Commissions

Toutes les commissions relatives à la présente Offre, incluant les commissions d'intermédiation, de la Bourse de Casablanca et du règlement livraison, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les actionnaires, apportant leurs actions à l'Offre, demeureront à leur charge.

Les commissions applicables au moment de la transaction sont prévues dans les conventions liant les intervenants à leurs clients.

---

La commission de la Bourse de Casablanca s'élève à 0,1% hors taxes<sup>7</sup>. Le taux de TVA en vigueur pour ce type de transactions est de 10%.

### **III. Modalités de traitement des ordres**

#### **III.1 Centralisation et consolidation des ordres**

La structure du fichier de centralisation des ordres, établie par la Bourse de Casablanca, sera transmise par celle-ci aux collecteurs d'ordres demandeurs.

Les collecteurs d'ordres doivent transmettre le 22 février 2023 avant 12h00 à la Bourse de Casablanca, à travers l'outil de centralisation des souscriptions (OCS), l'ensemble des ordres d'apport de titres recueillis dans le cadre de l'opération.

La Bourse de Casablanca procédera par la suite à la centralisation et la consolidation des différents fichiers d'ordres de vente.

Le 27 février 2023, la Bourse de Casablanca communiquera aux collecteurs d'ordres les résultats de l'Offre.

#### **III.2 Enregistrement de l'Offre**

Sur la base des actions présentées, l'enregistrement à la Bourse de Casablanca des transactions relatives à l'Offre sera effectué le 1<sup>er</sup> mars 2023 par CDG Capital pour le compte de HFC (côté acheteur), ainsi que toutes les sociétés de bourse (côté vendeurs).

Les organismes collecteurs d'ordre n'ayant pas le statut de société de bourse sont libres de désigner la société de bourse qui se chargera de l'enregistrement des transactions auprès de la Bourse de Casablanca. Ils devront informer la société de bourse choisie par écrit avec en copie la Bourse de Casablanca, et ce, avant le début de la durée de l'Offre.

#### **III.3 Règlement / livraison**

Le règlement et la livraison des actions Crédit du Maroc seront réalisés le 06 mars 2023. Ils s'effectueront selon les procédures en vigueur.

#### **III.4 Publication des résultats de l'Offre**

Les résultats de l'Offre seront publiés par la Bourse de Casablanca le 1<sup>er</sup> mars 2023, ainsi que dans un journal d'annonces légales par les Initiateurs de l'Offre au plus tard le 06 mars 2023.

#### **III.5 Modalités d'annulation des ordres**

Toutes les souscriptions qui ne respectent pas les conditions de participation et d'identification prévues au niveau de la présente note d'information seront frappées de nullité.

---

<sup>7</sup> Les taux sont applicables au montant de la transaction

---

## **Partie VI.      Initiateurs de l’Offre**

---

## I. Identification des Initiateurs

Les sociétés Holmarcom Finance Company et AtlantaSanad sont les initiateurs de la présente Offre agissant de concert au titre de l'article 10 de la Loi 26-03.

### I.1 Renseignements à caractère général de Holmarcom Finance Company

---

<b>Dénomination sociale</b>	Holmarcom Finance Company
<b>Siège social</b>	20, rue Mostafa El Máani, Casablanca, Maroc
<b>Téléphone</b>	+212.(0)5.22.31.07.01
<b>Fax</b>	+212.(0)5.22. 31.37.44
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme à Conseil d'Administration
<b>Numéro du Registre de Commerce</b>	441371 à Casablanca
<b>Date d'immatriculation</b>	27/08/2019
<b>Exercice social</b>	du 1er octobre au 30 septembre
<b>Capital social (au 30 septembre 2022)</b>	1.868.036.000,00 MAD
<b>Activité</b>	Société de prises de participation et de gestion de sociétés opérant principalement dans le secteur financier

---

Source : Holmarcom Finance Company

### I.2 Renseignements à caractère général de AtlantaSanad

---

<b>Dénomination sociale</b>	AtlantaSanad
<b>Siège social</b>	181 boulevard d'Anfa, Casablanca, Maroc
<b>Téléphone</b>	+212.(0)5.22. 95.78.00 / 95.76.76
<b>Fax</b>	+212.(0)5.22.36.04.36 / 36.98.12
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme à Conseil d'Administration
<b>Numéro du Registre de Commerce</b>	16747
<b>Date d'immatriculation</b>	27/12/1950
<b>Exercice social</b>	Du 1er janvier au 31 décembre
<b>Capital social (au 30 juin 2022)</b>	602 835 950,00 MAD
<b>Activité</b>	Compagnie d'assurance opérant sur les branches Non Vie et Vie

---

Source : AtlantaSanad

Les deux Initiateurs agissent de concert dans le cadre de l'Offre au titre de l'article 10 de la Loi 26-03.

## II. Informations sur les Initiateurs

### II.1 Informations relatives à Holmarcom Finance Company

#### II.1.1 Description des activités de Holmarcom Finance Company

Holmarcom Finance Company est une holding dédiée à détenir des participations dans le secteur des services financiers. Elle porte l'ensemble des activités du Groupe Holmarcom dans le secteur financier et est en charge de leur développement.

Fort d'une longue expérience dans le secteur des assurances via notamment AtlantaSanad, Holmarcom Finance Company a pour ambition de devenir un groupe financier diversifié et intégré avec une vocation panafricaine.

Présentation synthétique du Groupe Holmarcom :

**Holmarcom Group** : fort d'une histoire de plus de 50 ans, Holmarcom Group est l'un des principaux groupes privés marocains. Le Groupe opère dans plusieurs secteurs d'activité et détient une cinquantaine de sociétés à travers quatre pôles d'activité : finance, agro-industrie, logistique et immobilier.

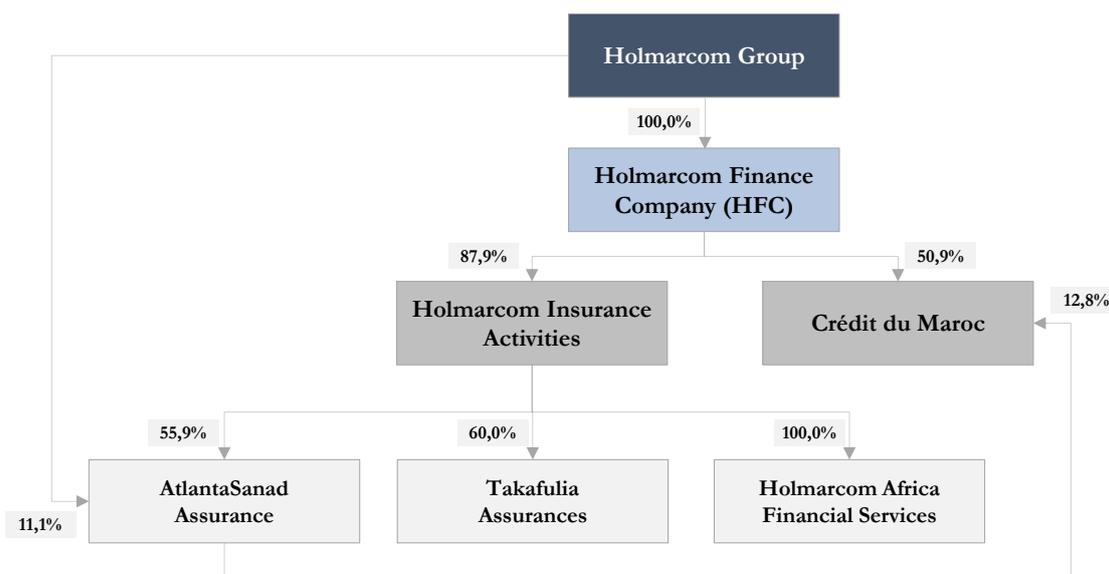
Les filiales du groupe constituent des entreprises de référence dans leur secteur à l'image de AtlantaSanad, principal acteur de l'assurance non-vie au Maroc et société cotée à la Bourse de Casablanca ou, des Eaux Minérales de Oulmes, principal acteur de l'eau embouteillée, également cotée à la Bourse de Casablanca.

Depuis une dizaine d'années, Holmarcom Group a accéléré son développement à l'international sur ses secteurs d'expertise et est aujourd'hui présent dans 6 pays africains (Maroc, Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso et Kenya).

Porté par un projet d'entreprise ambitieux et des ressources humaines mobilisées autour d'une vision commune, le Groupe consolide son leadership, en poursuivant une politique d'innovation et une stratégie de croissance ambitieuse, dans le sillage de la dynamique économique nationale impulsée au plus haut niveau. Il investit dans de grands secteurs stratégiques pour l'essor durable du Maroc et du continent africain.

Au 31 décembre 2022, l'organigramme des participations d'Holmarcom Finance Company se présente comme suit :

#### Organigramme des participations d'HFC au 31 décembre 2022



Source : Holmarcom Finance Company

**Holmarcom Insurance Activities** : est une filiale d'Holmarcom Finance Company portant l'ensemble des participations dans le secteur des assurances. En 2021, elle a ouvert son capital au profit de la Société

Financière Internationale (SFI), filiale du groupe Banque Mondiale, pour une prise de participation minoritaire. Ce partenariat a pour objectif d'accompagner les fortes ambitions de croissance dans le secteur de l'assurance, aussi bien pour renforcer la position au Maroc, que pour développer la présence dans les marchés majeurs de l'Afrique Subsahariens.

**Holmarcom Africa Financial Services** : est une filiale de Holmarcom Insurance Activities portant l'ensemble des participations dans le secteur des assurances en Afrique subsaharienne. Actuellement, cette société détient Atlanta Assurances Côte d'Ivoire et une participation dans une compagnie d'assurance au Kenya.

**Takafulia Assurances** : est une nouvelle compagnie, agréée par l'ACAPS en décembre 2021, dédiée à l'assurance Takaful. La compagnie propose une gamme de produits d'assurances destinées aux banques participatives. Takafulia ambitionne de contribuer activement au développement de l'écosystème de la finance participative au Maroc.

### II.1.2 Structure de l'actionnariat de Holmarcom Finance Company

A la date de la présente note d'information, le capital social d'Holmarcom Finance Company est détenu à 100,0% par Holmarcom.

### II.1.3 Présentation des comptes sociaux de Holmarcom Finance Company

Le bilan de Holmarcom Finance Company a évolué comme suit sur la période 2020 – 2022 :

NB : A la date d'élaboration de la présente note d'information, les états de synthèses annuels au 30 septembre 2022 n'ont pas encore fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes de Holmarcom Finance Company.

Actif - en M MAD	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 868</b>	<b>1 868</b>	<b>1 901</b>	<b>0,0%</b>	<b>1,7%</b>
Immobilisations en non-valeur	0	0	33	NS	NS
Immobilisations incorporelles	0	0	0	NS	NS
Immobilisations corporelles	0	0	0	NS	NS
Immobilisations financières	1 868	1 868	1 868	0,0%	0,0%
<b>Actif circulant</b>	<b>103</b>	<b>140</b>	<b>142</b>	<b>36,5%</b>	<b>1,5%</b>
Stock	0	0	0	NS	NS
Clients et comptes rattachés	0	0	0	NS	NS
Personnel	0	0	0	NS	NS
Etat	0	0	0	>100,0%	>100,0%
Autres débiteurs	103	140	141	36,5%	0,4%
Comptes de régularisation Actif	0	0	2	NS	NS
<b>Titres et valeurs de placement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>
<b>Trésorerie - Actif</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>-93%</b>
<b>Total Actif</b>	<b>1 971</b>	<b>2 014</b>	<b>2 043</b>	<b>2,2%</b>	<b>1,5%</b>

Passif - en M MAD	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 971</b>	<b>2 014</b>	<b>2 012</b>	<b>2,2%</b>	<b>-0,1%</b>
Capital social	1 868	1 868	1 868	0,0%	0,0%
Réserve légale	0	5	12	NS	>100,0%
Report à nouveau	0	0	3	NS	>100,0%
Résultat net de l'exercice	103	140	129	36,5%	-7,7%
<b>Capitaux propres assimilés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>
<b>Dettes de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>
<b>Provisions durables pour risques et charges</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>
<b>Passif circulant</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>31</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>&gt;100,0%</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	0	0	23	-45,5%	>100,0%
Personnel	0	0	0	NS	NS
Organismes sociaux	0	0	0	NS	NS
Etat	0	0	8	NS	NS
Comptes d'associés	0	0	0	NS	NS
Autres créanciers	0	0	0	>100,0%	-100,0%
Comptes de régularisation-passif	0	0	0	NS	-100,0%
<b>Autres provisions pour risques et charges</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>
<b>Trésorerie - Passif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>
<b>Total Passif</b>	<b>1 971</b>	<b>2 014</b>	<b>2 043</b>	<b>2,2%</b>	<b>1,5%</b>

Source : Holmarcom Finance Company – Exercice social du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre

Le compte de produits et charges de Holmarcom Finance Company a évolué comme suit sur la période 2020 – 2022 :

En M MAD	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>
<b>Charges d'exploitation, dont :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>-48,7%</b>	<b>&gt;100,0%</b>
Autres charges externes	0	0	0	-48,7%	>100,0%
Impôts et taxes	0	0	0	NS	NS
Dotations d'exploitation	0	0	8	NS	NS
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-8</b>	<b>-48,7%</b>	<b>NS</b>
<b>Produits financiers, dont :</b>	<b>103</b>	<b>140</b>	<b>138</b>	<b>36,5%</b>	<b>-1,6%</b>
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	103	140	136	36,5%	-2,9%
Intérêts et autres produits financiers	0	0	2		NS
<b>Charges financières, dont :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>	<b>-86,6%</b>
Charges d'intérêts	0	0	0	NS	-86,6%
<b>Résultat financier</b>	<b>103</b>	<b>140</b>	<b>138</b>	<b>36,5%</b>	<b>-1,6%</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>103</b>	<b>140</b>	<b>129</b>	<b>36,5%</b>	<b>-7,7%</b>
<b>Produits non courants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>
<b>Charges non courantes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>103</b>	<b>140</b>	<b>129</b>	<b>36,5%</b>	<b>-7,7%</b>
Impôts sur le résultat	0	0	0	NS	NS
<b>Résultat net</b>	<b>103</b>	<b>140</b>	<b>129</b>	<b>36,5%</b>	<b>-7,7%</b>

Source : Holmarcom Finance Company – Exercice social du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre

## II.1.4 Principaux événements survenus depuis la clôture du dernier exercice

Cf. Partie VI – paragraphe III.3.3

## II.2 Informations relatives à AtlantaSanad

### II.2.1 Description des activités de AtlantaSanad

Filiale du Holding Holmarcom Insurance Activities, AtlantaSanad est une société marocaine issue de la fusion réalisée en septembre 2020 entre deux acteurs majeurs du secteur des assurances au Maroc à savoir Atlanta et Sanad.

AtlantaSanad opère sur les deux branches de l'assurance, à savoir l'assurance Non-Vie et l'assurance Vie.

La compagnie dispose d'un large réseau distribution à travers le Maroc assurant la commercialisation de ses produits en s'appuyant sur :

- Un réseau propre de 355 points de vente, dont 300 agents généraux et 55 bureaux directs ;
- Un réseau de partenaires composé de plus de 190 courtiers ;
- Un partenariat avec CIH Bank qui déploie son réseau d'agences bancaires à travers le Royaume pour la commercialisation des produits d'assurance vie.

AtlantaSanad Assurance est affiliée au réseau panafricain Globus et le représente exclusivement au Maroc. Elle est également membre du réseau INI Network.

En 2021, AtlantaSanad a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de près de 5 478 millions de dirhams, et un résultat net consolidé de 417 millions de dirhams.

### II.2.2 Structure de l'actionnariat de AtlantaSanad

La structure d'actionnariat de AtlantaSanad se présente comme suit au 31 décembre 2022 :

Actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage du capital social	Pourcentage des droits de vote
HOLMARCOM Insurance Activities S.A	33 698 530	55,9%	55,9%
HOLMARCOM	6 691 479	11,1%	11,1%
CIH	6 028 360	10,0%	10,0%
CDG	5 787 225	9,6%	9,6%
Famille BENSALAH	421 985	0,7%	0,7%
Divers actionnaires	7 656 017	12,7%	12,7%
<b>Total</b>	<b>60 283 595</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : AtlantaSanad

## II.2.3 Présentation des comptes consolidés d'AtlantaSanad

Le bilan consolidé d'AtlantaSanad a évolué comme suit sur la période 2019 – Juin 2022 :

Actif - en M MAD	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20	TCAM 21/19	juin-22	Var. S1.22/21
<b>Actif immobilisé</b>	<b>11 765</b>	<b>12 558</b>	<b>13 478</b>	<b>6,7%</b>	<b>7,3%</b>	<b>7,0%</b>	<b>13 713</b>	<b>1,7%</b>
Ecart d'Acquisition	94	75	57	-19,8%	-24,7%	-22,3%	47	-16,4%
Immobilisations Corporelles	101	89	128	-12,0%	43,8%	12,5%	118	-8,1%
Titres Mis en Equivalence	319	302	312	-5,6%	3,5%	-1,1%	311	-0,3%
Placements Affectés aux Op. d'Ass.	11 072	11 783	12 711	6,4%	7,9%	7,1%	13 001	2,3%
Autres Immobilisations	176	295	259	67,7%	-12,4%	21,2%	225	-12,9%
Impôts Différés Actifs	3	14	11	>100,0%	-21,6%	>100,0%	9	-17,5%
<b>Actif circulant</b>	<b>5 167</b>	<b>5 948</b>	<b>6 177</b>	<b>15,1%</b>	<b>3,9%</b>	<b>9,3%</b>	<b>6 513</b>	<b>5,4%</b>
Part des Cessionnaires dans les Prov. Tech.	1 500	1 900	1 853	26,7%	-2,5%	11,1%	1 548	-16,4%
Assurés, Intermédiaires et Cptes Ratt. Déb.	2 261	2 627	2 642	16,2%	0,6%	8,1%	2 963	12,1%
Autres Eléments de l'Actif Circulant	1 407	1 421	1 682	1,0%	18,4%	9,4%	2 002	19,0%
<b>Trésorerie - Actif</b>	<b>95</b>	<b>50</b>	<b>54</b>	<b>-47,9%</b>	<b>9,1%</b>	<b>-24,6%</b>	<b>271</b>	<b>&gt;100,0%</b>
<b>Total Actif</b>	<b>17 027</b>	<b>18 556</b>	<b>19 709</b>	<b>9,0%</b>	<b>6,2%</b>	<b>7,6%</b>	<b>20 496</b>	<b>4,0%</b>

Passif - en M MAD	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20	TCAM 21/19	juin-22	Var. S1.22/21
Capital	602	603	603	0,2%	0,0%	0,1%	603	0,0%
Réserves Consolidées	795	884	1 087	11,2%	22,9%	16,9%	1 190	9,5%
Ecart de Conversion	-1	1	-2	NS	NS	28,4%	-2	-18,6%
Résultat Consolidé	373	472	417	26,7%	-11,8%	5,7%	229	-45,0%
<b>Capitaux propres de l'ens. conso, dont :</b>	<b>1 769</b>	<b>1 961</b>	<b>2 104</b>	<b>10,9%</b>	<b>7,3%</b>	<b>9,1%</b>	<b>2 021</b>	<b>-4,0%</b>
Capitaux propres part du groupe	1 763	1 957	2 101	11,0%	7,3%	9,2%	2 017	-4,0%
Intérêts minoritaires	6	4	4	-40,1%	4,8%	-20,8%	4	6,9%
Dettes de Financement	8	8	8	-0,4%	-3,1%	-1,8%	8	-0,3%
Provisions Techniques	12 712	13 887	14 582	9,2%	5,0%	7,1%	14 946	2,5%
Provisions pour Risques et Charges	3	0	0	-100,0%	NS	-100,0%	0	NS
<b>Passif circulant</b>	<b>2 248</b>	<b>2 272</b>	<b>2 522</b>	<b>1,1%</b>	<b>11,0%</b>	<b>5,9%</b>	<b>2 734</b>	<b>8,4%</b>
Dettes pour les Espèces Remises par les Cess.	602	694	759	15,3%	9,3%	12,3%	707	-6,8%
Cessionnaires, Cédants Coass. et Cptes Ratt. Créd.	220	298	408	35,3%	37,0%	36,1%	548	34,4%
Assurés, Intermédiaires et Cptes Ratt. Créd.	602	737	742	22,6%	0,6%	11,0%	818	10,2%
Autres Dettes du Passif Circulant	824	543	614	-34,1%	13,1%	-13,7%	661	7,7%
<b>Trésorerie - Passif</b>	<b>289</b>	<b>428</b>	<b>493</b>	<b>48,3%</b>	<b>15,3%</b>	<b>30,8%</b>	<b>788</b>	<b>59,7%</b>
<b>Total Passif</b>	<b>17 027</b>	<b>18 556</b>	<b>19 709</b>	<b>9,0%</b>	<b>6,2%</b>	<b>7,6%</b>	<b>20 496</b>	<b>4,0%</b>

Source : AtlantaSanad

Le compte de produits et charges consolidé d'AtlantaSanad a évolué comme suit sur la période 2019 – 2021 :

En M MAD	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20	TCAM 21/19
Primes Emises Brutes	1 075	1 090	1 355	1,4%	24,3%	12,3%
Primes Emises Cédées	-10	-9	-14	-10,5%	60,3%	19,8%
Produits Techniques d'Exploitation	2	2	0	0,0%	-85,9%	-62,5%
Prestations et Frais	-931	-938	-1 211	0,8%	29,1%	14,1%
Prestations et Frais Cédés	11	7	9	-34,2%	26,4%	-8,8%
Charges Techniques d'Exploitation	-252	-266	-306	5,6%	15,0%	10,2%
Produits des Placements Affectés aux Opérations d'Assurance	124	132	139	7,2%	4,8%	6,0%
Charges des Placements Affectés aux Opérations d'Assurance	-9	-15	-9	77,8%	-40,7%	2,7%
<b>Résultat Technique Vie</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>-37</b>	<b>-64,7%</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>
Primes Emises Brutes	3 806	3 903	4 123	2,5%	5,6%	4,1%
Primes Emises Cédées	-484	-563	-592	16,3%	5,1%	10,5%
Variation des Provisions pour Primes Non Acquises Brutes	-38	23	36	NS	53,4%	NS
Variation des Provisions pour Primes Non Acquises Cédées	0	0	18	-21,1%	NS	NS
Produits Techniques d'Exploitation	15	8	23	-45,8%	>100,0%	20,9%
Prestations et Frais	-2 551	-2 929	-2 554	14,8%	-12,8%	0,1%
Prestations et Frais Cédés	393	708	148	80,2%	-79,1%	-38,7%
Charges Techniques d'Exploitation	-1 054	-1 066	-1 052	1,1%	-1,3%	-0,1%
Produits des Placements Affectés aux Opérations d'Assurance	387	505	565	30,2%	11,9%	20,7%
Charges des Placements Affectés aux Opérations d'Assurance	-21	-30	-17	41,2%	-41,9%	-9,4%
<b>Résultat Technique Non-Vie</b>	<b>454</b>	<b>559</b>	<b>696</b>	<b>23,0%</b>	<b>24,4%</b>	<b>23,7%</b>
<b>Résultat Technique</b>	<b>464</b>	<b>563</b>	<b>659</b>	<b>21,1%</b>	<b>17,1%</b>	<b>19,1%</b>
Produits Non Techniques Courants	211	16	17	-92,3%	3,4%	-71,8%
Charges Non Techniques Courantes	-118	-37	-67	-68,4%	78,4%	-24,9%
<b>Résultat Non Technique Courant</b>	<b>93</b>	<b>-21</b>	<b>-50</b>	<b>NS</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>NS</b>
Produits Non Techniques Non Courants	0	0	1	-85,2%	>100,0%	>100,0%
Charges Non Techniques Non Courantes	-2	-7	-13	>100,0%	75,0%	>100,0%
<b>Résultat Non Technique Non Courant</b>	<b>-2</b>	<b>-7</b>	<b>-12</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>63,6%</b>	<b>&gt;100,0%</b>
<b>Résultat Non Technique</b>	<b>91</b>	<b>-28</b>	<b>-62</b>	<b>NS</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>NS</b>
<b>Résultat Avant Impôt</b>	<b>556</b>	<b>534</b>	<b>597</b>	<b>-3,8%</b>	<b>11,7%</b>	<b>3,7%</b>
Impôt sur le Résultat	-166	-26	-172	-84,6%	>100,0%	1,8%
Dotations d'Amortissement des Ecart d'Acquisition	-19	-19	-19	0,0%	0,0%	0,0%
Quote-Part des Sociétés Mises en Equivalence	2	-18	10	NS	NS	>100,0%
<b>Résultat net, dont :</b>	<b>373</b>	<b>472</b>	<b>417</b>	<b>26,7%</b>	<b>-11,8%</b>	<b>5,7%</b>
Part du groupe	372	472	417	26,8%	-11,8%	5,8%
Intérêts minoritaires	0	0	0	-60,3%	61,3%	-20,0%

Source : AtlantaSanad

Le compte de produits et charges consolidé d'AtlantaSanad a évolué comme suit au 30 juin 2021 et au 30 juin 2022 :

En M MAD	juin-21	juin-22	Var. S1.22/S1.21
Primes Emises Brutes	707	690	-2,4%
Primes Emises Cédées	-7	-7	4,6%
Produits Techniques d'Exploitation	0	0	-63,3%
Prestations et Frais	-674	-734	-8,9%
Prestations et Frais Cédés	5	7	59,9%
Charges Techniques d'Exploitation	-135	-137	-1,3%
Produits des Placements Affectés aux Opérations d'Assurance	110	137	24,8%
Charges des Placements Affectés aux Opérations d'Assurance	-4	-4	-1,8%
<b>Résultat Technique Vie</b>	<b>1</b>	<b>-47</b>	<b>NS</b>
Primes Emises Brutes	2 362	2 453	3,9%
Primes Emises Cédées	-286	-313	9,3%
Variation des Provisions pour Primes Non Acquisées Brutes	-310	-325	-4,7%
Variation des Provisions pour Primes Non Acquisées Cédées	9	5	-43,7%
Produits Techniques d'Exploitation	2	9	NS
Prestations et Frais	-1 366	-1 316	3,6%
Prestations et Frais Cédés	9	23	NS
Charges Techniques d'Exploitation	-551	-568	2,9%
Produits des Placements Affectés aux Opérations d'Assurance	460	379	-17,5%
Charges des Placements Affectés aux Opérations d'Assurance	-12	-15	-24,7%
<b>Résultat Technique Non-Vie</b>	<b>316</b>	<b>333</b>	<b>5,6%</b>
<b>Résultat Technique</b>	<b>317</b>	<b>286</b>	<b>-9,9%</b>
Produits Non Techniques Courants	6	9	51,6%
Charges Non Techniques Courantes	-20	-20	1,6%
<b>Résultat Non Technique Courant</b>	<b>-14</b>	<b>-11</b>	<b>NS</b>
Produits Non Techniques Non Courants	0	0	-72,7%
Charges Non Techniques Non Courantes	-2	0	NS
<b>Résultat Non Technique Non Courant</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>&gt;100,0%</b>
<b>Résultat Non Technique</b>	<b>-16</b>	<b>-11</b>	<b>28,0%</b>
<b>Résultat Avant Impôt</b>	<b>302</b>	<b>275</b>	<b>-8,9%</b>
Impôt sur le Résultat	-66	-42	36,5%
Dotations d'Amortissement des Ecartés d'Acquisition	-9	-9	0,0%
Quote-Part des Sociétés Mises en Equivalence	-6	6	NS
<b>Résultat net, dont :</b>	<b>220</b>	<b>229</b>	<b>4,2%</b>
Part du groupe	220	229	4,2%
Intérêts minoritaires	0	0	15,3%

Source : AtlantaSanad

Le principaux indicateurs consolidés d'AtlantaSanad au 30 septembre 2021 et au 30 septembre 2022 se présentent comme suit :

En M MAD	sept-21	sept-22	Var. T3.22/T3.21
Chiffre d'affaires	4 257	4 206	-1,2%
Chiffre d'affaires Non-Vie	3 238	3 256	0,6%
Chiffre d'affaires Vie	1 018	950	-6,7%

Source : AtlantaSanad

## II.2.4 Présentation des comptes sociaux d'AtlantaSanad

Le bilan d'AtlantaSanad a évolué comme suit sur la période 2019 – Juin 2022 :

Actif - en M MAD	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20	juin-22	Var. S1.22/21
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 162</b>	<b>14 725</b>	<b>15 678</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>6%</b>	<b>15 904</b>	<b>1%</b>
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>2</b>	<b>119</b>	<b>91</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>-24%</b>	<b>75</b>	<b>-17%</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	2	119	91	>100,0%	-24%	75	-17%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3</b>	<b>1 291</b>	<b>1 288</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>0%</b>	<b>1 286</b>	<b>0%</b>
Fonds commercial	0	1 273	1 273	NS	0%	1 273	0%
Autres immobilisations incorporelles	3	18	16	>100,0%	-15%	13	-16%
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>50</b>	<b>86</b>	<b>124</b>	<b>72%</b>	<b>43%</b>	<b>114</b>	<b>-8%</b>
Constructions	29	47	79	64%	67%	74	-5%
Matériel de transport	0	1	2	>100,0%	73%	2	-14%
Mobilier, matériel de bureau, aménagements divers	21	38	43	76%	13%	37	-13%
<b>IMMOBILISATIONS FIN. (AUTRES QUE PLACEMENTS)</b>	<b>80</b>	<b>251</b>	<b>244</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>-3%</b>	<b>220</b>	<b>-10%</b>
Prêts immobilisés	41	104	97	>100,0%	-7%	82	-15%
Autres créances financières	0	5	5	>100,0%	0%	5	0%
Titres de participation	35	130	130	>100,0%	0%	120	-7%
Autres titres immobilisés	4	12	12	>100,0%	0%	12	0%
<b>PLACEMENTS AFFECTES AUX OP. D'ASSURANCE</b>	<b>6 026</b>	<b>12 978</b>	<b>13 932</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>7%</b>	<b>14 209</b>	<b>2%</b>
Placements immobiliers	97	297	315	>100,0%	6%	312	-1%
Obligations et bons et titres de créances négociables	336	986	927	>100,0%	-6%	916	-1%
Actions et parts sociales	5 173	10 407	11 583	>100,0%	11%	11 909	3%
Prêts et effets assimilés	33	87	108	>100,0%	24%	126	17%
Dépôts en comptes indisponibles	370	1 183	840	>100,0%	-29%	780	-7%
Autres placements	18	18	160	0%	>100,0%	167	5%
<b>ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)</b>	<b>2 825</b>	<b>5 600</b>	<b>5 813</b>	<b>98%</b>	<b>4%</b>	<b>6 143</b>	<b>6%</b>
<b>PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROV. TECH.</b>	<b>858</b>	<b>1 882</b>	<b>1 827</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>-3%</b>	<b>1 538</b>	<b>-16%</b>
Provisions pour sinistres à payer	769	1 688	1 645	>100,0%	-3%	1 414	-14%
Provisions des assurances vie	52	92	85	76%	-8%	85	0%
Autres provisions techniques	37	102	97	>100,0%	-5%	39	-59%
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 958</b>	<b>3 635</b>	<b>3 977</b>	<b>86%</b>	<b>9%</b>	<b>4 589</b>	<b>15%</b>
Cessionnaires et cptes rattachés débiteurs	191	385	552	>100,0%	44%	513	-7%
Assurés, interméd., cédants, coassur. et cptes rattachés débiteurs	1 389	2 622	2 640	89%	1%	2 953	12%
Personnel débiteur	1	1	4	-27%	>100,0%	8	126%
Etat débiteur	32	139	127	>100,0%	-9%	103	-19%
Autres débiteurs	194	200	248	3%	24%	273	10%
Comptes de régularisation-actif	151	287	406	91%	41%	739	82%
<b>TITRES ET VAL. DE PLACEMENT (non aff. aux op.d'ass.)</b>	<b>8</b>	<b>83</b>	<b>9</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>-89%</b>	<b>15</b>	<b>65%</b>
<b>TRESORERIE-ACTIF</b>	<b>26</b>	<b>46</b>	<b>51</b>	<b>80%</b>	<b>10%</b>	<b>262</b>	<b>416%</b>
Banques, TGR, C.C.P.	25	46	50	80%	10%	262	420%
Caisses, régies d'avances et accreditifs	0	0	0	38%	17%	0	-20%
<b>Total Actif</b>	<b>9 012</b>	<b>20 372</b>	<b>21 542</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>6%</b>	<b>22 310</b>	<b>4%</b>

Passif - en M MAD	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20	juin-22	Var. S1.22/21
<b>FINANCEMENT PERMANENT</b>	<b>7 760</b>	<b>17 700</b>	<b>18 560</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>5%</b>	<b>18 809</b>	<b>1%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 406</b>	<b>3 526</b>	<b>3 710</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>5%</b>	<b>3 633</b>	<b>-2%</b>
Capital social ou fonds d'établissement	602	603	603	0%	0%	603	0%
Primes d'émission, de fusion, d'apport	105	1 986	1 986	>100,0%	0%	1 986	0%
Réserve légale	60	60	60	0%	0%	60	0%
Autres réserves	209	209	209	0%	0%	209	0%
Report à nouveau	185	231	397	25%	72%	538	36%
Résultat net de l'exercice	245	437	455	78%	4%	237	-48%
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>94%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Provisions réglementées	0	0	0	>100,0%	94%	0	0%
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>49%</b>	<b>-3%</b>	<b>8</b>	<b>0%</b>
Autres dettes de financement	5	8	8	49%	-3%	8	0%
<b>PROV. DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>310</b>	<b>299</b>	<b>NS</b>	<b>-3%</b>	<b>280</b>	<b>-6%</b>
Provisions pour charges	0	310	299	NS	-3%	280	-6%
<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>6 348</b>	<b>13 856</b>	<b>14 543</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>5%</b>	<b>14 888</b>	<b>2%</b>
Provisions pour primes non acquises	290	542	493	87%	-9%	804	63%
Provisions pour sinistres à payer	4 426	9 122	9 335	>100,0%	2%	9 086	-3%
Provisions des assurances vie	1 337	3 534	4 081	>100,0%	15%	4 372	7%
Provisions pour fluctuation de sinistralité	257	589	570	>100,0%	-3%	564	-1%
Provisions pour participation aux bénéfices	10	25	21	>100,0%	-15%	21	1%
Provisions techniques sur placements	15	19	19	27%	0%	19	0%
Autres provisions techniques	13	25	25	92%	-1%	22	-9%
<b>PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)</b>	<b>1 006</b>	<b>2 244</b>	<b>2 489</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>11%</b>	<b>2 713</b>	<b>9%</b>
<b>DETTES POUR ESPECES REMISES PAR LES CESSION.</b>	<b>278</b>	<b>691</b>	<b>752</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>9%</b>	<b>705</b>	<b>-6%</b>
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	278	691	752	>100,0%	9%	705	-6%
<b>DETTES DE PASSIF CIRCULANT</b>	<b>727</b>	<b>1 553</b>	<b>1 737</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>12%</b>	<b>2 007</b>	<b>16%</b>
Cessionnaires et cptes rattachés créditeurs	146	298	406	>100,0%	36%	548	35%
Assurés, interméd. , cédants, coassur. et cptes rattachés créditeurs	289	736	739	>100,0%	0%	816	10%
Personnel créditeur	2	2	9	36%	299%	2	-79%
Organismes sociaux créditeurs	1	6	4	>100,0%	-34%	7	69%
Etat créditeur	95	77	201	-19%	161%	103	-49%
Comptes d'associés créditeurs	0	3	3	NS	0%	3	0%
Autres créanciers	99	116	88	17%	-24%	77	-13%
Comptes de régularisation-passif	95	316	288	>100,0%	-9%	453	57%
<b>TRESORERIE-PASSIF</b>	<b>247</b>	<b>428</b>	<b>493</b>	<b>73%</b>	<b>15%</b>	<b>788</b>	<b>60%</b>
Banques	247	428	493	73%	15%	788	60%
<b>Total Passif</b>	<b>9 012</b>	<b>20 372</b>	<b>21 542</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>6%</b>	<b>22 310</b>	<b>4%</b>

Source : AtlantaSanad

Le compte de produits et charges d'AtlantaSanad a évolué comme suit sur la période 2019 – Juin 2022:

En M MAD	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20	juin-21	juin-22	Var.S1.22 /S1.21
<b>I - COMPTE TECHNIQUE</b>								
<b>ASSURANCE VIE</b>								
<b>PRIMES</b>	<b>516</b>	<b>1 081</b>	<b>1 341</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>24%</b>	<b>700</b>	<b>683</b>	<b>-2%</b>
Primes émises	516	1 081	1 341	>100,0%	24%	700	683	-2%
<b>PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>65%</b>	<b>-86%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-64%</b>
Autres produits d'exploitation	1	1	0	6%	-78%	0	0	-64%
Reprises d'exploitation, transferts de charges	0	1	0	>100,0%	-100%	0	0	NS
<b>PRESTATIONS ET FRAIS</b>	<b>408</b>	<b>931</b>	<b>1 202</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>29%</b>	<b>670</b>	<b>727</b>	<b>9%</b>
Prestations et frais payés	196	485	605	>100,0%	25%	323	401	24%
Variation des provisions pour sinistres à payer	11	27	46	>100,0%	68%	20	32	62%
Variation des provisions des assurances vie	192	418	554	>100,0%	33%	319	292	-8%
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	5	2	0	-69%	-93%	0	0	NS
Variation des provisions pour participation aux bénéficiaires	4	-2	-4	NS	>100,0%	9	2	-74%
<b>CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION</b>	<b>114</b>	<b>258</b>	<b>308</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>20%</b>	<b>137</b>	<b>139</b>	<b>1%</b>
Charges d'acquisition des contrats	51	135	155	>100,0%	15%	76	68	-11%
Achats consommés de matières et fournitures	1	2	2	>100,0%	-25%	1	1	-16%
Autres charges externes	22	44	61	>100,0%	40%	26	29	11%
Impôts et taxes	3	5	7	>100,0%	31%	4	4	3%
Charges de personnel	21	54	65	>100,0%	20%	24	29	23%
Autres charges d'exploitation	0	3	1	>100,0%	-78%	1	0	-37%
Dotations d'exploitation	16	14	17	-17%	26%	6	8	28%
<b>PRODUITS DES PLACTS AFFECTES AUX OPER. D'ASS.</b>	<b>58</b>	<b>132</b>	<b>162</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>22%</b>	<b>110</b>	<b>137</b>	<b>25%</b>
Revenus des placements	21	51	59	>100,0%	16%	41	88	112%
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir		0	0	NS	-100%			NS
Profits sur réalisation de placements	37	81	79	>100,0%	-3%	69	50	-28%
Reprises sur charges de plact. ; Transf. de charges		0	24	NS	NS	0	0	-100%
<b>CHARGES DES PLACTS AFFECTES AUX OPER. D'ASS.</b>	<b>2</b>	<b>38</b>	<b>9</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>-76%</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>-2%</b>
Charges d'intérêts	0	0	0	NS	-100%	0	0	NS
Frais de gestion des placements	1	6	3	>100,0%	-54%	1	1	-10%
Amortissement des différences sur prix de remboursement	0	2	2	NS	-1%	1	1	0%
Pertes sur réalisation de placements	0	2	0	NS	-89%	0	0	NS
Dotations sur placement	1	28	4	>100,0%	-86%	2	2	1%
<b>RESULTAT TECHNIQUE VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>51</b>	<b>-11</b>	<b>-17</b>	<b>NS</b>	<b>55%</b>	<b>0</b>	<b>-49</b>	<b>NS</b>

**II - COMPTE TECHNIQUE  
ASSURANCE NON VIE**

<b>PRIMES</b>	<b>1 809</b>	<b>3 308</b>	<b>3 527</b>	<b>83%</b>	<b>7%</b>	<b>1 742</b>	<b>1 778</b>	<b>2%</b>
Primes émises	1 832	3 285	3 478	79%	6%	2 044	2 089	2%
Variation des provisions pour primes non acquises	23	-23	-49	NS	>100,0%	302	311	3%
<b>PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>23</b>	<b>16%</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>&gt;100,0%</b>
Autres produits d'exploitation	7	6	23	-2%	>100,0%	2	2	12%
Reprises d'exploitation, transferts de charges	1	2	0	>100,0%	-100%	0	7	NS
<b>PRESTATIONS ET FRAIS</b>	<b>1 222</b>	<b>2 187</b>	<b>2 379</b>	<b>79%</b>	<b>9%</b>	<b>1 343</b>	<b>1 273</b>	<b>-5%</b>
Prestations et frais payés	1 133	1 836	2 184	62%	19%	1 046	1 277	22%
Variation des provisions pour sinistres à payer	73	320	210	>100,0%	-35%	272	-50	NS
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	19	57	-20	>100,0%	NS	-12	-6	-46%
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	0	5	0	-10600%	-100%	-2	-2	0%
Variation des autres provisions techniques	-3	-30	5	>100,0%	-118%	39	55	40%
<b>CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION</b>	<b>562</b>	<b>1 016</b>	<b>1 030</b>	<b>81%</b>	<b>1%</b>	<b>539</b>	<b>551</b>	<b>2%</b>
Charges d'acquisition des contrats	263	474	496	80%	5%	242	254	5%
Achats consommés de matières et fournitures	6	13	9	>100,0%	-29%	5	6	32%
Autres charges externes	102	164	180	60%	10%	91	92	1%
Impôts et taxes	14	27	30	94%	11%	16	17	7%
Charges de personnel	106	183	171	73%	-7%	79	76	-4%
Autres charges d'exploitation	12	10	4	-12%	-62%	2	2	-1%
Dotations d'exploitation	59	146	140	>100,0%	-4%	104	104	-1%
<b>PRODUITS DES PLACTS AFFECTES AUX OP. D'ASS.</b>	<b>267</b>	<b>478</b>	<b>574</b>	<b>79%</b>	<b>20%</b>	<b>457</b>	<b>373</b>	<b>-18%</b>
Revenus des placements	131	234	216	79%	-8%	179	261	46%
Gains de change	0	0	0	>100,0%	35%	0	0	NS
Profits sur réalisation de placements	136	243	302	79%	24%	271	110	-59%
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés	0	0	0	NS	NS	0	2	NS
Intérêts et autres produits de placements	0	0	4	16%	736%	0	0	NS
Reprises sur charges de plact, Transf. de charges	0	0	52	NS	NS	7	0	-100%
<b>CHARGES DES PLACTS AFFECTES AUX OP. D'ASS.</b>	<b>15</b>	<b>79</b>	<b>22</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>-72%</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>21%</b>
Charges d'intérêts	8	13	3	62%	-74%	1	5	556%
Frais de gestion des placements	3	11	6	>100,0%	-39%	4	4	-8%
Pertes de change	0	1	0	>100,0%	-52%	0	0	NS
Amortissement des différences sur prix de remboursement	0	1	1	>100,0%	-2%	1	1	0%
Pertes sur réalisation de placements	0	2	7	>100,0%	>100,0%	7	6	-11%
Autres charges de placements	0	0	0	NS	NS	0	0	75%
Dotations sur placement	4	52	4	>100,0%	-93%	2	2	3%
<b>RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>284</b>	<b>512</b>	<b>692</b>	<b>80%</b>	<b>35%</b>	<b>304</b>	<b>319</b>	<b>5%</b>

<b>III - COMPTE NON TECHNIQUE</b>								
<b>PRODUITS NON TECHNIQUES COURANTS</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>-18%</b>	<b>36%</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>40%</b>
Produits d'exploitation non techniques courants	0	1	0	NS	-100%	0	0	NS
Intérêts et autres produits non techniques courants	5	9	13	69%	48%	5	8	42%
Autres produits non techniques courants	0	1	0	>100,0%	-100%	0	0	NS
Reprises non techniques, transferts de charges	7	0	1	-100%	NS	0	0	-100%
<b>CHARGES NON TECHNIQUES COURANTES</b>	<b>22</b>	<b>37</b>	<b>66</b>	<b>66%</b>	<b>79%</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>-3%</b>
Charges d'exploitation non techniques courantes	22	37	37	65%	1%	18	15	-15%
Charges financières non techniques courantes	0	0	4	NS	>100,0%	3	0	-100%
Autres charges non techniques courantes	0	0	0	>100,0%	-100%	0	0	NS
Dotations non techniques	0	0	25	3%	>100,0%	0	5	>100,0%
<b>Résultat non technique courant (1 - 2)</b>	<b>-10</b>	<b>-27</b>	<b>-53</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>95%</b>	<b>-15</b>	<b>-12</b>	<b>-18%</b>
<b>PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>&gt;100,0%</b>
Produits des cessions d'immobilisations	0	0	1	-100%	NS	0	0	NS
Autres produits non courants	0	2	0	>100,0%	-93%	0	0	-74%
Reprises non courantes, transferts de charges	0	0	11	-85%	>100,0%	0	19	NS
<b>CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>183%</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>-86%</b>
Valeurs nettes d'amts des immobilisations cédées	0	0	0	-100%	NS	0	0	NS
Autres charges non courantes	0	4	13	>100,0%	>100,0%	2	0	-86%
Dotations non courantes	0	0	0	>100,0%	27%	0	0	NS
<b>Résultat non technique non courant (3 - 4)</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>-1</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>-53%</b>	<b>-2</b>	<b>19</b>	<b>NS</b>
<b>RESULTAT NON TECHNIQUE (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-10</b>	<b>-29</b>	<b>-54</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>83%</b>	<b>-17</b>	<b>6</b>	<b>-137%</b>

#### **IV - RECAPITULATION**

RESULTAT TECHNIQUE VIE	51	-11	-17	NS	55%	0	-49	NS
RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	284	512	692	80%	35%	304	319	5%
	10,32	-29	-54			-17	6	
RESULTAT NON TECHNIQUE	0			>100,0%	83%			NS
RESULTAT AVANT IMPOTS	325	472	622	45%	32%	287	276	-4%
IMPOTS SUR LES RESULTATS+FONDS DE SOLIDARITE DES ASSURANCES+CONT COHESION SOCIALE	80	35	167	-56%	>100,0%	64	39	-38%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>245</b>	<b>437</b>	<b>455</b>	<b>78%</b>	<b>4%</b>	<b>224</b>	<b>237</b>	<b>6%</b>

Source : AtlantaSanad

A des fins de comparaison, AtlantaSanad présente des données pro-forma tenant compte d'un périmètre avec ATLANTA et SANAD pour l'exercice 2019. Les principaux indicateurs des comptes sociaux proforma, ont été établis suite aux ajustements pro-forma détaillés ci-dessous :

- Bilan pro-forma 2019 :

Actif - en M MAD	2019
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>14 068</b>
Immobilisation en non-valeurs	2
Immobilisations incorporelles	1 285
Immobilisations corporelles	99
Immobilisations financières (autres que placements)	192
Placements affectés aux opérations d'assurance	12 490
Ecart de conversion - actif	0
<b>ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)</b>	<b>4 766</b>
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	1 499
Créances de l'actif circulant	3 232
Titres et valeurs de placement (non affectés aux op.D'ass.)	35
Ecart de conversion -actif (éléments circulants)	0
<b>TRESORERIE</b>	<b>85</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 919</b>

Passif - en M MAD	2019
<b>FINANCEMENT PERMANENT</b>	<b>16 381</b>
Capitaux propres	3 359
Capitaux propres assimilés	0
Dettes de financement	8
Provisions durables pour risques et charges	315
Provisions techniques brutes	12 699
Ecart de conversion -passif	0
<b>PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)</b>	<b>2 250</b>
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	601
Dettes de passif circulant	1 649
Ecart de conversion-passif (éléments circulants)	0
<b>TRESORERIE-PASSIF</b>	<b>289</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 919</b>

Source : AtlantaSanad

- Compte de produits et charges pro-forma 2019 :

En M MAD	2019
<b>COMPTE TECHNIQUE ASSURANCE VIE</b>	
Primes	1 065
Produits techniques d'exploitation	3
Prestations et frais	920
Charges techniques d'exploitation	254
Produits des placements affectés aux opérations d'assurances.	124
Charges des placements affectés aux opérations d'assurances	9
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE VIE (A)</b>	<b>10</b>
<b>COMPTE TECHNIQUE ASSURANCE NON-VIE</b>	
Primes	3 254
Produits techniques d'exploitation	20
Prestations et frais	2 141
Charges techniques d'exploitation	1 041
Produits des placements affectés aux opérations d'assurances	477
Charges des placements affectés aux opérations d'assurances	21
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE (B)</b>	<b>548</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE (C = A + B)</b>	<b>557</b>
<b>COMPTE NON TECHNIQUE</b>	
Produits non techniques courants	25
Charges non techniques courantes	49
Résultat non technique courant	-24
Produits non techniques non courants	0
Charges non techniques non courantes	3
Résultat non technique non courant	-3
<b>RÉSULTAT NON TECHNIQUE (D)</b>	<b>-27</b>
<b>Résultat avant impôts (c + d)</b>	<b>531</b>
Impôts sur les résultats	145
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>386</b>

Source : AtlantaSanad

Le principaux indicateurs sociaux d'AtlantaSanad au 30 septembre 2021 et au 30 septembre 2022 se présentent comme suit :

En M MAD	sept-21	sept-22	Var. T3.22/T3.21
Chiffre d'affaires	4 198	4 145	-1,3%
Chiffre d'affaires Non-Vie	3 180	3 195	0,5%
Chiffre d'affaires Vie	1 018	950	-6,7%

Source : AtlantaSanad

## II.2.5 Principaux événements survenus depuis la clôture du dernier exercice

Cf. Partie VI – paragraphe III.3.3.

## III. Présentation de la Société visée

### III.1 Présentation de l'activité de Crédit du Maroc

#### III.1.1 Renseignements à caractère général

<b>Dénomination sociale</b>	Crédit du Maroc
-----------------------------	-----------------

<b>Siège social</b>	48-58, Boulevard Mohammed V. Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	(212) 05 22 47 70 00
<b>Numéro de télécopie</b>	(212) 05 22 27 71 27
<b>Site Web</b>	www.creditdumaroc.ma
<b>Forme juridique</b>	Crédit du Maroc est une Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance.
<b>Régime fiscal</b>	En tant qu'établissement de crédit, la société est soumise à la TVA au taux de 10% et à l'impôt sur les sociétés dont le taux augmentera progressivement pour atteindre 40% en 2026.
<b>Date de création</b>	10/04/1963
<b>Durée de vie</b>	99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.
<b>Numéro de registre du commerce</b>	La Société est immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro RC 28 717 du registre analytique.
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre.
<b>Objet social</b>	<p>Conformément à la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, à la loi n°15-95 formant Code de Commerce et à toutes les lois existantes ou à venir touchant directement ou indirectement son activité, la société a pour vocation d'effectuer toutes les opérations de banque et de banque participative et principalement la réception de fonds du public en ce compris les dépôts d'investissement, la distribution de toutes sortes de crédit, la mise à la disposition de la clientèle de tous les moyens de paiement ou leur gestion et le financement de la clientèle à travers les produits Mourabaha, Ijara, Moucharaka, Salam, Istina'a ou par tout autre produit ayant reçu un avis conforme du Conseil Supérieur des Oulémas.</p> <p>Elle pourra également effectuer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Toutes opérations de change, de commerce extérieur et de gestion de patrimoine ;</li> <li>▪ Le conseil et la gestion en matière financière, et en valeurs mobilières ;</li> <li>▪ La prise de participation dans les entreprises existantes ou en formation tant au Maroc qu'à l'étranger.</li> </ul> <p>Pour les besoins de ses activités, elle pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquérir, louer, équiper et exploiter tous locaux, bâtiments et fonds de commerce, tant au Maroc qu'à l'étranger ;</li> <li>▪ Acquérir ou louer tous équipements, matériels et véhicules ;</li> <li>▪ Créer toute agence ou filiale, tant au Maroc qu'à l'étranger.</li> </ul> <p>Et d'une manière générale, effectuer, dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux banques, directement ou indirectement, toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales ou autres, susceptibles de favoriser son développement.</p>
<b>Capital social au 31 décembre 2022</b>	Le capital social de Crédit du Maroc est de 1.088.121.400 dirhams composé de 10.881.214 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune.

<p><b>Textes législatifs et réglementaires applicables à l'émetteur</b></p>	<p>Textes régissant la forme juridique du Crédit du Maroc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Loi n°17-95 promulguée par le Dahir n°1-96-124 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.</li> </ul> <p>Textes régissant l'activité de Crédit du Maroc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dahir N° 1-14-193 du 1er Rabii I 1436 portant promulgation de la loi N° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire).</li> </ul> <p>Textes régissant le recours de Crédit du Maroc à l'appel public à l'épargne et la cotation de ses actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2169-16 du 14 juillet 2016 ;</li> <li>▪ Les circulaires de l'AMMC ;</li> <li>▪ Les dispositions du Dahir portant loi n°19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ;</li> <li>▪ Les dispositions du Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi n°43-02 ;</li> <li>▪ Le Dahir n° 1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ;</li> <li>▪ Le règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;</li> <li>▪ Le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005 ;</li> <li>▪ Le Dahir n°1-13-21 du 13 mars 2013 portant promulgation de la loi 43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;</li> <li>▪ Le Dahir n°1-12-55 du 28 décembre 2012 portant promulgation de la loi La loi 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne.</li> </ul> <p>Textes régissant le recours du Crédit du Maroc à l'émission des certificats de dépôt :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Dahir n° 1-95-03 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables, tel que modifié et complété et l'arrêté du Ministère des Finances et des Investissements Extérieurs N°2560-95 du 9 octobre 1995 relatif aux titres de créances négociables tel que modifié et complété, et la circulaire de Bank Al-Maghrib N°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux certificats de dépôt et son modificatif.</li> </ul>
<p><b>Tribunal compétent en cas de litige</b></p>	<p>Tribunal de Commerce de Casablanca</p>

Source : Crédit du Maroc

### III.1.2 Activité de Crédit du Maroc

Crédit du Maroc est une banque universelle et généraliste qui s'adresse à tous les segments de clients (particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises) de toutes tailles et dans tous les secteurs d'activité.

Son modèle de banque universelle de proximité apporte une diversité d'expertise lui permettant de répondre à tous les besoins des clients sur l'ensemble des métiers de la banque, à savoir :

- Les services bancaires au quotidien ;

- Les métiers de banque de financement et d'investissements ;
- La bancassurance ;
- La gestion d'actifs ;
- Le leasing ;
- Le factoring ;
- La banque privée ;
- La finance participative.

En termes de réseau, Crédit du Maroc adopte une organisation régionale couvrant tous les métiers de la banque en s'appuyant sur un réseau de 313 unités dont 264 agences de proximité, 8 directions régionales, 9 centres d'affaires, 9 espaces Maskane (spécialisés dans le crédit immobilier), 12 espaces Arreda (destinés à l'activité participative) et 11 espaces Banque Privée.<sup>8</sup>

Au 30 novembre 2022, Crédit du Maroc détenait une part de marché de près de 4,4% en termes de dépôts de la clientèle et 4,9% en termes de crédits à la clientèle, occupant ainsi le 8<sup>ème</sup> rang dans le classement des banques marocaines<sup>9</sup>.

### III.1.3 Actionnariat de Crédit du Maroc

Au 31 décembre 2022, la répartition du capital et des droits de vote de Crédit du Maroc se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage du capital social	Pourcentage des droits de vote <sup>10</sup>
Holmarcom Finance Company	5 538 538	50,90%	50,90%
AtlantaSanad	1 392 744	12,80%	12,80%
Groupe Crédit Agricole SA	1 632 182	15,00%	15,00%
Wafa Assurance	1 168 523	10,74%	10,74%
Divers actionnaires	1 149 227	10,56%	10,56%
<b>Total</b>	<b>10 881 214</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Source : Crédit du Maroc

<sup>8</sup> Source : Crédit du Maroc

<sup>9</sup> Source : Crédit du Maroc et Groupement Professionnel des Banques du Maroc

<sup>10</sup> Chaque action détenue confère un droit de vote simple à son propriétaire.

## III.2 Présentation des filiales de Crédit du Maroc

Les filiales de Crédit du Maroc opèrent dans différents secteurs qui sont complémentaires à l'activité bancaire. Il est à noter que toutes les filiales présentées ci-dessous ne sont pas cotées en bourse :

Filiales	Activité	Pourcentage du capital social
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Crédit-bail et affacturage	66,6%
Crédit du Maroc Capital <sup>11</sup>	Intermédiation sur le marché financier	100,0%
Crédit du Maroc Assurance	Courtage en assurance	100,0%
Crédit du Maroc International - Banque Offshore	Financement des sociétés implantées dans la zone franche	100,0%
Société Immobilière et Financière Marocaine (SIFIM)	Transactions immobilières	100,0%
Crédit du Maroc Patrimoine	Promotion des OPCVM et gestion du patrimoine	100,0% *

Source : Crédit du Maroc - (\*) Crédit du Maroc Patrimoine est détenue directement par Crédit du Maroc à hauteur de 60,0% et indirectement à travers SIFIM à hauteur de 40,0%.

## III.3 Principaux faits marquants survenus depuis la clôture du dernier exercice

### III.3.1 Sur le plan extérieur, un contexte économique international et national marqué par des incertitudes

Début 2022, à l'issue de la crise Covid-19, la reprise économique mondiale fait face à plusieurs défis marqués notamment par le ralentissement de la croissance en Chine et la guerre entre la Russie et l'Ukraine avec des répercussions importantes : le renchérissement du coût des matières premières, la persistance des perturbations des chaînes mondiales de production et d'approvisionnement, les fortes pressions inflationnistes conduisant au retour des pays développés vers des politiques publiques et monétaires restrictives.

Ainsi, dans ce contexte, quatre facteurs clés devraient avoir des effets sur la conjoncture nationale en 2022/2023 :

- la hausse des prix des matières premières, produits et énergies au niveau international, se traduisant par une accélération de l'inflation ayant enregistré un pic à 8,3% à fin novembre 2022 avec une estimation moyenne de 6,6% sur l'année 2022 contre 1,4 % sur l'année 2021<sup>12</sup> ;
- le renchérissement des conditions de financement du Trésor à l'international ;
- le ralentissement de la demande étrangère adressée au Maroc ;
- les faibles prévisions pluviométriques pour l'automne / hiver impactant la croissance économique pour l'année 2023.

### III.3.2 En interne Crédit du Maroc enregistre en 2022 des avancées majeures sur les 4 programmes de transformation :

Les quatre grands programmes de transformation sont au cœur du projet d'entreprise « Tajdid 2022 ». Ils constituent une orientation stratégique majeure dudit projet visant l'installation de nouvelles fondations : la

<sup>11</sup> Société en liquidation suite au retrait d'agrément prononcé par l'AMMC en date du 26 juillet 2022 sur la base de la demande initiée, le 14 février 2022, par Crédit du Maroc Capital.

<sup>12</sup> Source : Bank Al Maghrib

---

transformation du système d'information baptisé « Ocsigen », la construction du nouveau siège « Les Arènes », l'installation du nouveau modèle de distribution « Tahfiz » et l'accélération sur le digital.

En 2022, Crédit du Maroc a poursuivi la mise en œuvre de ces programmes et a réalisé une avancée importante dans la transformation de chacune de ces quatre fondations :

- la transformation du système d'information «Ocsigen » a pour objectif de doter Crédit du Maroc d'un nouveau système d'information bancaire moderne, fiable, sécurisé et robuste. L'enjeu est de mettre les processus métiers, les fonctionnalités et services client aux meilleurs standards du marché. La première phase du programme s'est concentrée sur le cadrage, l'analyse et le démarrage de la conception. Le programme entre dans une nouvelle phase de réalisation et d'homologation ;
- la construction du nouveau siège « Les Arènes », en plein centre de Casablanca, vise à regrouper tous les collaborateurs des fonctions centrales, renforcer le travail collaboratif entre les métiers et améliorer l'expérience collaborateur tout en ancrant l'image moderne de la banque. Le programme a connu des avancées majeures : la construction du bâtiment est finalisée et l'aménagement des espaces de travail est bien avancé. Le certificat de conformité qui vaut permis d'habiter/d'exploiter le siège a été obtenu;
- le déploiement du Nouveau Modèle de Distribution, qui vise à changer profondément la manière d'interagir avec les clients et la façon de travailler en agence, avance selon le planning défini. Une reconfiguration globale du réseau incluant des regroupements, des fermetures, des ouvertures d'agences, une revue organisationnelle et des métiers ont permis en 2022 une redistribution du réseau dans les zones où Crédit du Maroc souhaite être plus présent tout en adoptant un nouveau modèle distributif offrant une meilleure proximité managériale, une spécialisation de certains métiers pour un meilleur accompagnement des clients et un nouveau dispositif sécurisant le fonctionnement des agences.

Par ailleurs, l'aménagement de plusieurs agences au nouveau format a permis d'offrir de meilleures conditions d'accueil et de conseil pour les clients ainsi que le développement de leur autonomie via la poursuite de la livraison des espaces de libres services bancaires (30 à fin décembre 2022) ;

- Enfin, Crédit du Maroc a continué à améliorer son efficacité opérationnelle par l'automatisation et la centralisation des processus clés visant à dégager plus de temps commercial dans les agences et ainsi faire de celles-ci un pôle de conseil et d'excellence relationnelle. L'accélération sur le digital a pour objectif de transformer de manière significative et durable l'expérience client et collaborateur par la digitalisation des services et des parcours. En 2022, Crédit du Maroc a enrichi son offre e-m banking et dispose désormais des solutions digitales de banque au quotidien aux standards du marché. En parallèle, la banque a œuvré à renforcer les usages digitaux à travers la promotion des solutions auprès des collaborateurs et des clients.

### III.3.3 Protocole d'accord signé entre Crédit Agricole et le groupe Holmarcom impliquant le changement de l'actionnariat de Crédit du Maroc

Le 26 avril 2022, le groupe Holmarcom, à travers ces entités affiliées, HFC et AtlantaSanad (*i.e.*, les Initiateurs) ont conclu un contrat de cession d'actions portant sur l'acquisition (*i.e.*, le Contrat de Cession d'Actions) - en deux temps (tel que décrit *supra*) - par HFC et AtlantaSanad de l'intégralité des actions détenues par Crédit Agricole dans Crédit du Maroc, soit 8.563.464 actions représentant 78,70% du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc (*i.e.*, l'Acquisition).

Les conditions suspensives prévues par le Contrat de Cession d'Actions ayant été satisfaites, la Première Acquisition est intervenue le 6 décembre 2022 et, en conséquence, HFC et AtlantaSanad détiennent ensemble 63,7 % du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc.

Dans un second temps, la Seconde Acquisition interviendra à l'expiration d'une période de dix-huit (18) mois à compter de la réalisation de la Première Acquisition et, en conséquence, HFC détiendra une participation supplémentaire de 15 % du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc.

À l'issue de la Première Acquisition et de la Seconde Acquisition, HFC et AtlantaSanad détiendront respectivement 65,9% et 12,8% du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc.

### III.4 Informations financières

Le bilan consolidé IFRS de Crédit du Maroc a évolué comme suit sur la période 2019 – 2021 :

Actif - en M MAD	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20	TCAM 21/19
Valeurs en caisse, Bq. Cent., Trèr. Pub., S/ce chèques post.	2 005	2 559	1 925	27,6%	-24,8%	-2,0%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 546	791	2 618	-48,8%	>100,0%	30,1%
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	1 220	442	2 240	-63,7%	>100,0%	35,5%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	326	349	378	7,1%	8,3%	7,7%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 730	2 922	2 932	-21,7%	0,3%	-11,3%
Titres au coût amorti	20	15	14	-25,6%	-8,7%	-17,6%
Prêts et créances sur E/mts de créd. et assim., au coût amorti	5 069	5 068	3 335	0,0%	-34,2%	-18,9%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	44 199	43 897	46 079	-0,7%	5,0%	2,1%
Actifs d'impôt Exigible	85	141	75	65,2%	-46,4%	-5,9%
Actifs d'impôt différé	290	408	154	40,5%	-62,2%	-27,1%
Comptes de régularisation et autres actifs	640	428	339	-33,1%	-20,7%	-27,2%
Immobilisations corporelles	1 321	1 352	1 410	2,4%	4,3%	3,3%
Immobilisations incorporelles	254	331	464	30,1%	40,4%	35,1%
<b>Total Actif</b>	<b>59 159</b>	<b>57 913</b>	<b>59 346</b>	<b>-2,1%</b>	<b>2,5%</b>	<b>0,2%</b>

Passif - en M MAD	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20	TCAM 21/19
Banques centrales, Trésor public, S/ce des chèques postaux	0	0	0	0,0%	77,8%	33,3%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	10	14	5	43,6%	-63,8%	-27,9%
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	3 558	2 227	3 092	-37,4%	38,9%	-6,8%
Dettes envers la clientèle	43 806	44 525	46 239	1,6%	3,9%	2,7%
Titres de créance émis	2 068	1 310	603	-36,6%	-54,0%	-46,0%
Passifs d'impôt exigibles	36	13	124	-63,3%	>100,0%	86,9%
Passifs d'impôt différé	201	206	15	2,4%	-92,6%	-72,4%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 468	1 433	1 144	-2,4%	-20,1%	-11,7%
Provisions	678	697	567	2,7%	-18,6%	-8,6%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 768	1 768	1 252	0,0%	-29,2%	-15,8%
<b>Capitaux propres</b>	<b>5 568</b>	<b>5 721</b>	<b>6 304</b>	<b>2,8%</b>	<b>10,2%</b>	<b>6,4%</b>
Capital et réserves liées	3 707	3 865	3 860	4,3%	-0,1%	2,0%
Réserves consolidées	1 295	1 600	1 749	23,6%	9,3%	16,2%
Part du groupe	1 248	1 549	1 694	24,2%	9,4%	16,5%
Part des minoritaires	47	51	54	7,1%	7,2%	7,2%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	53	61	64	13,7%	6,3%	9,9%
Part du groupe	53	61	64	13,7%	6,3%	9,9%
Part des minoritaires	0	0	0	NS	NS	NS
Résultat net de l'exercice	512	196	631	-61,8%	>100,0%	11,0%
Part du groupe	509	190	627	-62,6%	>100,0%	11,0%
Part des minoritaires	3	5	4	54,6%	-23,9%	8,5%
<b>Total Passif</b>	<b>59 159</b>	<b>57 913</b>	<b>59 346</b>	<b>-2,1%</b>	<b>2,5%</b>	<b>0,2%</b>

Source : Crédit du Maroc

Le bilan consolidé IFRS de Crédit du Maroc a évolué comme suit au 30 juin 2022 et au 30 septembre 2022 :

Actif - en M MAD	juin-22	sept-22	Var. S1.22/21	Var. T3.22/21
Valeurs en caisse, Bq. Cent., Trés. Pub., S/ce chèques post.	1 462	2 571	-24,0%	33,6%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 944	2 230	12,5%	-14,8%
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	2 598	1 879	16,0%	-16,1%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	346	351	-8,4%	-7,2%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 346	3 309	14,1%	12,8%
Titres au coût amorti	11	8	-24,2%	-39,3%
Prêts et créances sur E/mts de créd. et assim., au coût amorti	3 581	4 050	7,4%	21,4%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	46 938	47 294	1,9%	2,6%
Actifs d'Impôt Exigible	83	80	10,3%	5,5%
Actifs d'impôt différé	97	127	-37,2%	-17,6%
Comptes de régularisation et autres actifs	379	337	11,5%	-0,8%
Immobilisations corporelles	1 453	1 479	3,0%	4,9%
Immobilisations incorporelles	527	551	13,6%	18,6%
<b>Total Actif</b>	<b>60 821</b>	<b>62 035</b>	<b>2,5%</b>	<b>4,5%</b>

Passif - en M MAD	juin-22	sept-22	Var. S1.22/21	Var. T3.22/21
Banques centrales, Trésor public, S/ce des chèques postaux	0	0	-43,8%	>100,0%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18	29	>100,0%	>100,0%
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	3 608	3 153	16,7%	2,0%
Dettes envers la clientèle	46 394	47 567	0,3%	2,9%
Titres de créance émis	1 010	1 453	67,7%	141,2%
Passifs d'impôt exigibles	97	46	-22,4%	-63,2%
Passifs d'impôt différé	13	12	-17,2%	-22,1%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 541	1 556	34,7%	36,0%
Provisions	532	509	-6,2%	-10,1%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 273	1 285	1,7%	2,6%
<b>Capitaux propres</b>	<b>6 334</b>	<b>6 424</b>	<b>0,5%</b>	<b>1,9%</b>
Capital et réserves liées	3 860	3 860	0,0%	0,0%
Réserves consolidées	2 100	2 104	20,1%	20,4%
Part du groupe	2 043	2 048	20,6%	20,9%
Part des minoritaires	57	57	4,2%	4,2%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	48	19	-25,5%	-70,0%
Part du groupe	48	19	-25,5%	-70,0%
Part des minoritaires	0	0	NS	NS
Résultat net de l'exercice	326	441	-48,4%	-30,2%
Part du groupe	325	438	-48,2%	-30,1%
Part des minoritaires	1	3	-65,4%	-34,2%
<b>Total Passif</b>	<b>60 821</b>	<b>62 035</b>	<b>2,5%</b>	<b>4,5%</b>

Source : Crédit du Maroc

Le compte de produits et charges consolidé IFRS de Crédit du Maroc a évolué comme suit sur la période 2019 – 2021 :

En M MAD	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20	TCAM 21/19
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	2 357	2 283	2 243	-3,1%	-1,7%	-2,4%
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	503	424	288	-15,8%	-32,0%	-24,3%
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>1 853</b>	<b>1 860</b>	<b>1 955</b>	<b>0,3%</b>	<b>5,1%</b>	<b>2,7%</b>
Commissions (Produits)	464	415	433	-10,6%	4,5%	-3,3%
Commissions (Charges)	45	29	40	-34,7%	37,6%	-5,2%
<b>Marge sur Commissions</b>	<b>419</b>	<b>386</b>	<b>393</b>	<b>-8,1%</b>	<b>2,0%</b>	<b>-3,2%</b>
Gains ou pertes nets sur inst. Fin. à la juste valeur par résultat	214	212	209	-1,0%	-1,4%	-1,2%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	200	201	200	0,5%	-0,7%	-0,1%
Gains ou pertes nets s/autres actifs/passifs à la juste val./résultat	14	11	10	-22,0%	-14,0%	-18,1%
Gains ou pertes nets des inst. Fin. à la juste val. par cap. propres	0	14	0	>100,0%	NS	NS
Produits des autres activités	8	12	13	50,0%	9,0%	27,9%
Charges des autres activités	92	102	110	9,9%	8,3%	9,1%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 403</b>	<b>2 381</b>	<b>2 460</b>	<b>-0,9%</b>	<b>3,3%</b>	<b>1,2%</b>
Charges générales d'exploitation	1 153	1 170	1 157	1,5%	-1,1%	0,2%
Dot. aux amort. et aux dép. des immob. incorp. et corp.	139	150	178	7,9%	18,9%	13,2%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>1 111</b>	<b>1 061</b>	<b>1 125</b>	<b>-4,5%</b>	<b>6,0%</b>	<b>0,6%</b>
Coût du risque	-321	-722	-64	>100,0%	-91,2%	-55,5%
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>790</b>	<b>340</b>	<b>1 061</b>	<b>-57,0%</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>15,9%</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	34	0	-4	NS	>100,0%	NS
<b>Résultat avant Impôt</b>	<b>823</b>	<b>340</b>	<b>1 058</b>	<b>-58,8%</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>13,3%</b>
Impôts sur les résultats	311	144	426	-53,7%	>100,0%	17,0%
<b>Résultat net</b>	<b>512</b>	<b>196</b>	<b>631</b>	<b>-61,8%</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>11,0%</b>
Intérêts minoritaires	3	5	4	54,6%	-23,9%	8,5%
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>509</b>	<b>190</b>	<b>627</b>	<b>-62,6%</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>11,0%</b>

Source : Crédit du Maroc

Le compte de produits et charges consolidé IFRS de Crédit du Maroc a évolué comme suit au 30 juin 2021-30 juin 2022 et au 30 septembre 2021 - 30 septembre 2022 :

En M MAD	juin-21	juin-22	Var.S1.22 /S1.21	sept-21	sept-22	Var.T3.22 /T3.21
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	1 107	1 133	2,3%	1 668	1 717	2,9%
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	155	142	-8,6%	221	232	5,2%
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>952</b>	<b>991</b>	<b>4,1%</b>	<b>1 448</b>	<b>1 485</b>	<b>2,5%</b>
Commissions (Produits)	223	231	3,7%	324	341	5,1%
Commissions (Charges)	15	18	17,3%	26	32	22,0%
<b>Marge sur Commissions</b>	<b>208</b>	<b>214</b>	<b>2,7%</b>	<b>298</b>	<b>309</b>	<b>3,6%</b>
Gains ou pertes nets sur inst. Fin. à la juste valeur par résultat	96	131	36,1%	143	205	43,9%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	94	132	39,6%	140	205	46,7%
Gains ou pertes nets s/autres actifs/passifs à la juste val./résultat	2	-1	NS	3	0	-86,6%
Gains ou pertes nets des inst. Fin. à la juste val. par cap. propres	0	0	-65,6%	0	0	-65,3%
Produits des autres activités	3	11	>100,0%	6	13	>100,0%
Charges des autres activités	52	61	17,6%	78	88	12,5%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 207</b>	<b>1 285</b>	<b>6,5%</b>	<b>1 816</b>	<b>1 925</b>	<b>6,0%</b>
Charges générales d'exploitation	567	601	6,0%	856	908	6,0%
Dot. aux amort. et aux dép. des immob. incorp. et corp.	85	92	8,6%	132	142	7,9%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>555</b>	<b>591</b>	<b>6,6%</b>	<b>828</b>	<b>875</b>	<b>5,6%</b>
Coût du risque	-67	-10	84,2%	-154	-105	32,1%
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>488</b>	<b>581</b>	<b>19,0%</b>	<b>674</b>	<b>770</b>	<b>14,2%</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-1	23	NS	-1	23	NS
<b>Résultat avant Impôt</b>	<b>487</b>	<b>604</b>	<b>24,0%</b>	<b>673</b>	<b>793</b>	<b>17,8%</b>
Impôts sur les résultats	208	278	33,5%	280	352	25,9%
<b>Résultat net</b>	<b>279</b>	<b>326</b>	<b>16,9%</b>	<b>394</b>	<b>441</b>	<b>12,0%</b>
Intérêts minoritaires	1	1	20,4%	3	3	4,4%
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>278</b>	<b>325</b>	<b>16,9%</b>	<b>391</b>	<b>438</b>	<b>12,1%</b>

Source : Crédit du Maroc

NB : les états de synthèses semestriels consolidés au 30 juin 2021 et au 30 juin 2022 ainsi que les états de synthèses trimestriels consolidés au 30 septembre 2021 et au 30 septembre 2022 ont fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes de Crédit du Maroc.

## IV. Lien des Initiateurs avec la Société visée

### IV.1 Liens capitalistiques

A la date de préparation de la présente note d'information :

- HFC détient 50,9% du capital et des droits de vote de Crédit du Maroc ;
- AtlantaSanad détient 12,8% du capital et des droits de vote de Crédit du Maroc.

Avant la réalisation de la Première Acquisition, aucun des Initiateurs ou entité du groupe Holmarcom ne détenait d'actions Crédit du Maroc.

### IV.2 Relations commerciales

Il convient de noter qu'à la date d'élaboration de la présente note d'information, il n'y a pas de relations commerciales entre, d'une part, HFC et AtlantaSanad et, d'autre part, Crédit du Maroc.

### IV.3 Liens financiers

Il convient de noter qu'à la date d'élaboration de la présente note d'information, il n'y a pas de flux financiers spécifiques, entre HFC et Crédit du Maroc, ni de conventions réglementées entre les deux sociétés.

Il convient de noter qu'à la date d'élaboration de la présente note d'information, il n'y a pas de flux financiers spécifiques, entre AtlantaSanad et Crédit du Maroc, ni de conventions réglementées entre les deux sociétés.

### IV.4 Liens entre les membres des organes de gouvernance

Le tableau ci-dessous présente les liens entre les membres du Directoire de Crédit du Maroc et les Initiateurs :

Membres du Directoire du Crédit du Maroc	Fonction actuelle chez Crédit du Maroc	Première nomination	Expiration du mandat	Lien avec les Initiateurs
Ali BENKIRANE	Président du directoire	Conseil de Surveillance du 06/12/2022	AGO statuant sur les comptes 2023	Aucun
Luc BEISO *	Membre du directoire	Conseil de Surveillance du 29/04/2022	AGO statuant sur les comptes 2023	Aucun
Karim DIOURI	Membre du directoire	Conseil de Surveillance du 27/03/2020	AGO statuant sur les comptes 2023	Aucun

Source : Crédit du Maroc

(\*) Le 29 avril 2022, le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission de M. Stéphane CLERISSE avec effet au 31 août 2022 et a décidé de nommer, en remplacement, M. Luc BEISO en qualité de nouveau membre du Directoire, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 (après avoir obtenu l'approbation de Bank Al-Maghrib le 28 juillet 2022).

Le tableau ci-dessous présente les liens entre les membres du conseil de surveillance de Crédit du Maroc et les Initiateurs :

Membres du Conseil de Surveillance du Crédit du Maroc	Fonction actuelle chez Crédit du Maroc	Première nomination	Dernier renouvellement du mandat	Expiration du mandat	Lien avec les Initiateurs
Mohamed Hassan BENSALAH	Président du conseil de surveillance	06/12/2022	-	AGO statuant sur les comptes 2024	Président directeur général de HFC et d'AtlantaSanad
Karim CHIOUAR	Membre du conseil de surveillance	06/12/2022	-	AGO statuant sur les comptes 2024	Administrateur de HFC et d'AtlantaSanad
Michel LE MASSON	Membre du conseil de surveillance	14/06/2022	-	AGO statuant sur les comptes 2024	-
Zouhair CHORFI	Membre du conseil de surveillance	06/12/2022	-	AGO statuant sur les comptes 2024	Représentant des Initiateurs
AtlantaSanad, représentée par Fatima Zahra BENSALAH	Membre du conseil de surveillance	06/12/2022	-	AGO statuant sur les comptes 2024	Initiateur
Holmarcom Finance Company, représentée par Lamiae KENDILI	Membre du conseil de surveillance	06/12/2022	-	AGO statuant sur les comptes 2024	Initiateur
Crédit Agricole, représentée par Meriem Ech-Cherfi	Membre du conseil de surveillance	12/2005	14/06/2022	AGO statuant sur les comptes 2024	-
Mohammed Ali KADIRI	Membre indépendant du conseil de surveillance	06/12/2022	-	AGO statuant sur les comptes 2024	-
Habiba LAKLALECH	Membre indépendant du conseil de surveillance	03/2019	14/06/2022	AGO statuant sur les comptes 2024	-

Source : Crédit du Maroc

NB : Conformément à la loi et aux statuts, les nominations des nouveaux membres du Conseil de surveillance (MM. Bensalah, Chiouar, Kadiri, Chorfi, et celles de HFC & AtlantaSanad) sont faites à titre provisoire et sont soumises à la ratification de la plus prochaines Assemblée Générale des actionnaires. Par ailleurs, la nomination de Messieurs Mohammed Ali KADIRI et Zouhair CHORFI sera également soumise à l'approbation de Bank Al-Maghrib.

---

#### IV.5 Liens en matière d'exercice de contrôle des autres sociétés

Il n'existe aucun lien entre les Initiateurs et Crédit du Maroc en matière d'exercice du contrôle d'autres sociétés.

---

## **Partie VII. Intentions des Initiateurs**

---

## **I. Intentions des Initiateurs**

### **I.1 Intentions des Initiateurs en matière de prise de contrôle de la Société visée**

Les Initiateurs s'engagent à acquérir l'ensemble des actions apportées par les actionnaires de Crédit du Maroc dans le cadre de la présente Offre.

### **I.2 Intentions des Initiateurs en matière de poursuite des achats des titres de la Société visée suite à la clôture de l'Offre**

À l'exception de l'acquisition de 1.632.182 actions de Crédit du Maroc par HFC auprès de Crédit Agricole dans le cadre de la Seconde Acquisition (devant intervenir à l'expiration d'une période de dix-huit (18) mois à compter de la réalisation de la Première Acquisition), les Initiateurs n'ont pas l'intention de poursuivre l'achat des titres Crédit du Maroc à la suite de la clôture de l'Offre.

### **I.3 Intention des Initiateurs en matière de représentation dans les organes de gouvernance de la société visée**

Le mode de gouvernance actuel avec un conseil de surveillance et un directoire est maintenu. À l'issue de la réalisation de la Première Acquisition, le conseil de surveillance est désormais présidé par M. Mohamed Hassan BENSALAH et le directoire est présidé par M. Ali BENKIRANE.

La composition du conseil de surveillance est modifiée, notamment à travers le remplacement d'une partie des membres du conseil de surveillance désignés sur proposition de Crédit Agricole et des membres indépendants du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance est dorénavant composé de neuf membres, dont cinq membres nommés sur proposition du groupe Holmarcom, deux membres nommés sur proposition de Crédit Agricole et deux membres indépendants.

### **I.4 Intentions des Initiateurs en matière de maintien de la Société à la cote de la Bourse des Valeurs de Casablanca**

Les Initiateurs ont l'intention de maintenir Crédit du Maroc à la cote de la Bourse des Valeurs de Casablanca.

### **I.5 Intentions des Initiateurs sur les 12 mois suivant l'Offre**

À l'issue de l'Offre, les Initiateurs s'inscriront dans une continuité et une poursuite de l'activité de la société visée par l'Offre.

Pour le Groupe Holmarcom, l'acquisition d'une participation majoritaire dans le capital de la Société visée s'inscrit dans le cadre de sa vision stratégique visant à construire un pôle financier intégré avec une vocation panafricaine. Convaincu que Crédit du Maroc dispose de fondamentaux solides et d'un fort potentiel, le Groupe Holmarcom envisage pour la banque de nouvelles perspectives de croissance en s'appuyant, d'un côté, sur les leviers de développement qu'offre le marché bancaire marocain et d'un autre côté, sur les synergies possibles avec le reste des activités du Groupe.

Les orientations stratégiques de la société Crédit du Maroc ne devraient pas être modifiées au terme de l'opération.

Aucune nouvelle mesure particulière n'est envisagée en ce qui concerne le personnel et les dirigeants de la société visée.

Aucune opération de restructuration n'est prévue par les Initiateurs au moins dans les 12 mois suivant l'Offre.

En termes de synergies entre Crédit du Maroc et les Initiateurs, ces derniers pourront mettre à profit leur expertise et leur savoir-faire pour saisir les opportunités en matière de développement qui pourraient se présenter.

---

En termes de politique de distribution des dividendes, celle-ci sera effectuée en fonction des résultats futurs de Crédit du Maroc.

Enfin, les Initiateurs n'envisagent aucune opération de fusion avec la société visée.

## **II. Financement de l'Offre**

L'acquéreur des 1.149.227 actions Crédit du Maroc faisant l'objet de la présente Offre sera HFC.

Dans l'hypothèse où la totalité des actions de Crédit du Maroc pouvant être apportées à l'Offre à la date de la présente note d'information seraient apportées à l'Offre, le montant total devant être payé par HFC s'élèverait à un montant maximum de 576 911 954 MAD (hors frais et commissions liés à l'Offre).

Le financement des sommes dues par HFC, le cas échéant, dans le cadre de l'Offre sera réalisé (avec le concours du Groupe Holmarcom) sur ses ressources propres. Le financement de l'Offre n'aura pas d'impact significatif sur les actifs, l'activité et les résultats de HFC.

---

## **Partie VIII. Avis des organes de gouvernance**

## I. Avis des organes des Initiateurs

### I.1 Avis des organes de Holmarcom Finance Company

#### *Extrait du procès-verbal du conseil d'administration d'Holmarcom Finance Company*

.../...

2. *Autorisation de lancement d'une offre publique d'achat obligatoire portant sur les actions de Crédit du Maroc ;*
3. *Pouvoirs en vue des formalités.*

.../...

#### II. *Offre publique d'achat obligatoire portant sur les actions de Crédit du Maroc*

*Le Président rappelle que la Société, AtlantaSanad et Crédit Agricole SA ont conclu un contrat de cession d'actions en date du 26 avril 2022 (le Contrat de Cession) portant sur l'acquisition - en deux temps - par la Société et AtlantaSanad de l'intégralité des actions détenues par Crédit Agricole SA dans Crédit du Maroc, soit 8.563.464 actions représentant 78,70% du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc.*

*Dans un premier temps, la Société et AtlantaSanad font l'acquisition de 6.931.282 actions de Crédit du Maroc représentant 63,7 % du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc, dont 5.538.538 actions par la Société soit 50,9 % du capital social de Crédit du Maroc (la Première Acquisition).*

*Dans un second temps, la Société fera l'acquisition de 1.632.182 actions de Crédit du Maroc représentant 15% du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc, à l'issue d'une période de dix-huit (18) mois à compter de la réalisation de la Première Acquisition (la Seconde Acquisition).*

*Les conditions suspensives prévues par le Contrat de Cession ayant été satisfaites, la réalisation de la Première Acquisition est intervenue le 6 décembre 2022.*

*À l'issue de l'exécution en bourse de l'ordre d'achat des actions de Crédit du Maroc cédées dans le cadre de la Première Acquisition, la Société et AtlantaSanad sont réputées avoir franchi le seuil de 40 % des droits de vote de Crédit du Maroc entraînant, conformément à l'article 18 de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, l'obligation de déposer, dans les trois jours ouvrables à compter dudit franchissement, une offre publique d'achat (l'OPA) sur l'ensemble des actions de Crédit du Maroc non détenues par (i) la Société, (ii) AtlantaSanad, (iii) Crédit Agricole SA (lesquelles feront objet de la Seconde Acquisition) et (iv) Wafa Assurance (ayant décidé de ne pas apporter ses 1.168.523 actions).*

*En conséquence, la Société et AtlantaSanad ont décidé de procéder au lancement de l'OPA conjointement en qualité de co-initiateurs.*

*Le Président décrit ensuite les principales conditions et modalités de l'OPA et rappelle notamment que l'OPA porterait sur environ 1.149.227 actions représentant environ 10,56 % du capital et des droits de vote de Crédit du Maroc.*

*Les modalités de l'OPA figureront dans la note d'information qui sera soumise au visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et ce, conformément à la réglementation applicable.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise la Société à initier, de concert avec AtlantaSanad en qualité de co-initiateur, l'OPA portant sur les actions non détenues par la Société, AtlantaSanad, Crédit Agricole SA et Wafa Assurance à l'issue de la réalisation de la Première Acquisition, soit environ 1.149.227 actions représentant environ 10,56 % du capital et des droits de vote de Crédit du Maroc et délègue tous pouvoirs à son Président Directeur Général, M. Mohamed Hassan BENSALAH, pour en fixer les conditions et modalités, notamment le prix d'achat, et ce, conformément à la réglementation applicable.*

*En outre, le Conseil d'Administration autorise M. Mohamed Hassan BENSALAH, avec faculté de déléguer, afin de, au nom et pour le compte de la Société, effectuer toute opération, tout paiement, toute procédure et toute formalité, prendre toute décision, signer tout document qui s'avérerait utile ou nécessaire à la réalisation de l'OPA, faire préparer et finaliser le texte de tout communiqué de presse devant être publié dans le cadre de l'OPA, faire toutes démarches et formalités, formuler toutes affirmations et toutes déclarations nécessaires pour les besoins de la réalisation de l'OPA, auprès de toute entité de droit public ou de droit privé, en ce compris auprès de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, de la société gestionnaire de la Bourse de Casablanca ou de Maroclear, le tout en conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur.*

### III. Pouvoirs pour formalités légales

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité qu'il appartiendra.

.../...

## L.2 Avis des organes d'AtlantaSanad

### Extrait du procès-verbal du conseil d'administration d'AtlantaSanad

.../...

2. Autorisation de lancement d'une offre publique d'achat obligatoire portant sur les actions de Crédit du Maroc ;

3. Pouvoirs en vue des formalités.

.../...

### II. Offre publique d'achat obligatoire portant sur les actions de Crédit du Maroc

Le Président rappelle que la Société, Holmarcom Finance Company (HFC) et Crédit Agricole SA ont conclu un contrat de cession d'actions en date du 26 avril 2022 (le Contrat de Cession) portant sur l'acquisition - en deux temps - par la Société et HFC de l'intégralité des actions détenues par Crédit Agricole SA dans Crédit du Maroc, soit 8.563.464 actions représentant 78,70% du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc.

Dans un premier temps, la Société et HFC font l'acquisition de 6.931.282 actions de Crédit du Maroc représentant 63,7 % du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc, dont 1.392.744 actions par la Société soit 12,8 % du capital social de Crédit du Maroc (la Première Acquisition).

Dans un second temps, HFC fera l'acquisition de 1.632.182 actions de Crédit du Maroc représentant 15% du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc, à l'issue d'une période de dix-huit (18) mois à compter de la réalisation de la Première Acquisition (la Seconde Acquisition).

Les conditions suspensives prévues par le Contrat de Cession ayant été satisfaites, la réalisation de la Première Acquisition est intervenue le 6 décembre 2022.

À l'issue de l'exécution en bourse de l'ordre d'achat des actions de Crédit du Maroc cédées dans le cadre de la Première Acquisition, la Société et HFC sont réputées avoir franchi le seuil de 40 % des droits de vote de Crédit du Maroc entraînant, conformément à l'article 18 de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, l'obligation de déposer, dans les trois jours ouvrables à compter dudit franchissement, une offre publique d'achat (l'OPA) sur l'ensemble des actions de Crédit du Maroc non détenues par (i) la Société, (ii) HFC, (iii) Crédit Agricole SA (lesquelles feront objet de la Seconde Acquisition) et (iv) Wafa Assurance (ayant décidé de ne pas apporter ses 1.168.523 actions).

En conséquence, la Société et HFC ont décidé de procéder au lancement de l'OPA conjointement en qualité de co-initiateurs.

Le Président décrit ensuite les principales conditions et modalités de l'OPA et rappelle notamment que l'OPA porterait sur 1.149.227 actions représentant environ 10,56 % du capital et des droits de vote de Crédit du Maroc ;

Les modalités de l'OPA figureront dans la note d'information qui sera soumise au visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et ce, conformément à la réglementation applicable.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise la Société à initier, de concert avec HFC en qualité de co-initiateur, l'OPA portant sur les actions non détenues par la Société, HFC, Crédit Agricole SA et Wafa Assurance à l'issue de la réalisation de la Première Acquisition, soit 1.149.227 actions représentant environ 10,56 % du capital et des droits de vote de Crédit du Maroc et délègue tous pouvoirs à son Président Directeur Général, M. Mohamed Hassan BENSALAH, pour en fixer les conditions et modalités, notamment le prix d'achat, et ce, conformément à la réglementation applicable.

En outre, le Conseil d'Administration autorise M. Mohamed Hassan BENSALAH, avec faculté de déléguer, afin de, au nom et pour le compte de la Société, effectuer toute opération, tout paiement, toute procédure et toute formalité, prendre toute décision, signer tout document qui s'avérerait utile ou nécessaire à la réalisation de l'OPA, faire préparer et finaliser le texte de tout communiqué de presse devant être publié dans le cadre de l'OPA, faire toutes démarches et formalités, formuler toutes

---

*affirmations et toutes déclarations nécessaires pour les besoins de la réalisation de l'OPA, auprès de toute entité de droit public ou de droit privé, en ce compris auprès de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, de la société gestionnaire de la Bourse de Casablanca ou de Maroclear, le tout en conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur.*

### III. *Pouvoirs pour formalités légales*

*Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité qu'il appartiendra.*

*.../...*

## **II. Avis des organes de la Société visée**

Le conseil de surveillance de Crédit du Maroc, réuni en date du 17 janvier 2023, a pris acte des caractéristiques de l'Offre comme suit :

*« Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance prend acte de l'obligation du lancement de l'OPA par HFC et AtlantaSanad sur les actions de la Banque non détenues par ces derniers, Crédit Agricole S.A et Wafa Assurance, soit 1.149.227 actions de la Banque représentant environ 10,56% du capital social et des droits de vote de la Banque pour un prix de 502 MAD par action soit un montant total maximum de 576 911 954 MAD.*

*Il prend également acte que ses membres actionnaires ont déclaré ne pas avoir l'intention de participer à l'OPA. ».*

Six membres du conseil de surveillance de Crédit du Maroc étaient présents, un membre était représenté et deux membres étaient absents et excusés. La décision citée ci-dessus a été approuvée à l'unanimité par les membres présents et représentés.

---

## **Partie IX. Annexes**

## ORDRE DE VENTE

### OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS CREDIT DU MAROC

#### 1. Identification du vendeur

Nom	.....	Dénomination sociale	.....
Prénom	.....	Siège social	.....
Code identité (a)	.....	Code identité (a)	.....
Code qualité du vendeur (b)	.....	Code qualité du vendeur (b)	.....
Date et lieu de naissance	.....	Nationalité	.....
Nationalité	.....	Numéro et nature du document exigé	.....
Adresse	.....	Adresse	.....
Téléphone	.....	Téléphone	.....
Télécopie	.....	Télécopie	.....
		Signature et fonction	.....

#### 2. Destinataire

Je vous prie de bien vouloir procéder, dans le cadre de l'OPA initiée par Holmarcom Finance Company / AtlantaSanad visant les actions Crédit du Maroc, à la vente de mes titres Crédit du Maroc au cours de 502 dirhams, et tel que décrit ci-après :

Quantité bloquée	Quantité offerte à la vente	Teneur de compte	N° compte titres	N° compte espèce (RIB)

#### 3. Important

- Le client s'assure de la disponibilité des titres sur son compte ouvert dans les livres de son établissement conservateur, et ce préalablement à la transmission de tout ordre de vente en bourse.
- Tout ordre de vente de titres Crédit du Maroc dans le cadre de l'OPA doit être accompagné d'une attestation de détention de titres bloqués fournie par le teneur de compte desdits titres.
- Tout ordre de vente est susceptible d'être modifié ou annulé pendant la période de vente prévue du 08 au 21 février 2023.
- La vente pour compte d'enfants mineurs peut être effectuée par le tuteur ou le représentant légal. Une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur est à joindre à l'ordre de vente.
- Tous les frais d'intermédiation relatifs à la présente Offre, incluant les commissions des Sociétés de Bourse, de la Bourse de Casablanca et du teneur de compte, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les actionnaires de Crédit du Maroc, apportant leurs actions à l'OPA, demeureront à leur charge.
- Les commissions applicables au moment de la transaction sont prévues dans les conventions liant les intervenants à leurs clients.

Signature et cachet de l'organisme collecteur d'ordre  
Date et heure

Signature et cachet du vendeur

#### Avertissement AMMC

Une note d'information, visée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), est mise à la disposition des actionnaires, sans frais, au siège de Crédit du Maroc, au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet, ainsi que sur le site de l'AMMC [www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)

(a) Code identité :		(b) Code qualité	
Carte d'identité nationale :	CI	Personnes physiques marocaines :	P
Carte de résidence :	CS	Personnes physiques résidentes non-marocaine :	R
Passeport :	PA	Personnes physiques étrangère :	E
Registre du commerce :	RC	Personnes morales marocaines :	M
N° d'agrément (OPCVM) :	AG	Personnes morales étrangère :	I
Dénomination (Association) :	AS	OPCVM :	O
		Associations :	S
		Institutionnel marocain :	A
		Institutionnel étranger :	G